

La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION N°015 D' OCTOBRE A DECEMBRE 2021



CNC/CAMEROUN : COMITE D'ORIENTATION DU RIARC



Les enjeux pour le CNC Cameroun au soir d'un mandat atypique



HACA / CÔTE D'IVOIRE

STRATEGIES DE RÉGULATION DES SERVICES DE MÉDIAS AUDIOVISUELS EN LIGNE : la HACA Côte d'ivoire a reuni les membres du RIARC et de la plateforme de l'UEMOA pour y reflechir.



HACA/MAROC

ADMISSION DANS L'ORDRE DU MÉRITE DE L'ÉTALON: la HACA du Maroc honorée au Burkina faso.



PORTRAIT

ROGERIO SITEO du CSCS Mozambique et DIEUDONNÉ DJONABAYE, de la HAMA Tchad, du journalisme à la Régulation.



SOMMAIRE

EDITO

Donnons de la VIE AU RIARC.

Page 2

ZOOM

CNC/CAMÉROUN : COMITE D'ORIENTATION DU RIARC: les enjeux pour le CNC au soir d'un mandat atypique à la tête de la CIRCAF.

Page 4

HACA/MAROC : ASSEMBLÉE GENERALE DU RESEAU MEDITERRANEEN DES REGULATEURS ORGANISE EN CROATIE: la présidente de la HACA-Maroc rappelle la grande utilité sociale des médias en temps de crise.

Page 6

HAAC/BENIN: ACTIVITES DU SECRETARIAT EXECUTIF.

Page 7

HAAC/BENIN: MOBILISATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE ANNUELLE DES MEMBRES DU RIARC: point annuel des paiements des instances membres.

Page 8

VIE DES INSTANCES

CSC/BURKINA FASO : COOPERATION SUD-SUD : le CSC salue l'action de ses partenaires de la HACA Maroc.

Page 9

HAAC/BENIN : LA HAAC ORGANISE UN SÉMINAIRE POUR RENFORCER LES CAPACITÉS DE SES SECRÉTAIRES.

Page 11

HAAC/BENIN : LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE LA HAAC INSTALLÉE.

Page 12

HACA / CÔTE D'IVOIRE : STRATEGIES DE REGULATION DES SERVICES DE MEDIAS AUDIOVISUELS EN LIGNE: la HACA côte d'ivoire a reuni les membres du RIARC et de la plateforme de l'UEMOA pour y réfléchir.

Page 14

HACA/MAROC : ADMISSION DANS L'ORDRE DU MERITE DE L'ETALON: la HACA du Maroc honorée au Burkina faso.

Pages 18

REGULATION EN QUESTION

HAAC/TOGO : MEDIAS EN LIGNE ET LE DEPLOIEMENT DE LA TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE (TNT) : la HAAC Togo outille les journalistes et ses agents de monitoring.

Page 20

HAC/MALI : COUVERTURE D'UNE CAMPAGNE ELECTORALE : outils, pratiques et réflexes journalistiques.

Page 23

HAC/GUINEE: ELABORATION CODE DE BONNE CONDUITE DES JOURNALISTES DE GUINEE : la commission mise en place.

Page 26

HAAC/BENIN : LE PAYSAGE DE RADIODIFFUSIONS SONORES S'ÉLARGIT AU BÉNIN : la HAAC autorise la création de nouvelles chaînes de radiodiffusions sonores.

Page 28

HACA/MAROC : ELECTIONS LEGISLATIVES, REGIONALES ET COMMUNALES GENERALES AU MAROC : la HACA édicte sa décision relative à la garantie du pluralisme de l'expression politique dans les radios et télévisions.

Page 29

HCC/CENTRAFRIQU: LUTTE CONTRE LA DESINFORMATION EN CENTRAFRIQUE : le haut conseil de la communication sensibilise le secteur des communications électroniques et de la poste sur les méfaits de la désinformation dans les médias en Centrafrique.

Page 31

FOCUS

HAC/MALI : MÉDIAS ET ÉLECTIONS APAISÉES : la place de la culture électorale des journalistes.

Page 34

HAC/MALI : RÉGULATION, LÉGISLATION/RÉGLEMENTATION DES MÉDIAS EN PÉRIODE ÉLECTORALE : la Haute Autorité de la Communication ouvre de nouveaux chantiers.

Page 37

CSC/BURKINA FASO : RENCONTRE DE LA PLATEFORME DES REGULATEURS DE L'ESPACE UEMOA ET DE LA GUINEE EN MARGE DU FESPACO.

Page 40

PORTRAIT DE PERSONNALITES

DIEUDONNÉ DJONABAYE, L'HOMME DE CONSENSUS POUR LA RÉGULATION DES MÉDIAS AU TCHAD.

Page 42

ROGERIO SITOE, LE TOUT NOUVEAU PRÉSIDENT DU CSCS MOZAMBIQUE.

Page 44



RIARC

PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Independent Communications Authority of South Africa (ICASA)
- **Angola** : Conselho Nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Bénin** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Botswana** : National Broadcasting Board (NBB)
- **Burkina Faso** : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Burundi** : Conseil National de la Communication (CNC)
- **Cameroun** : Conseil National de la Communication (CNC)
- **Cap Vert** : Autoridade Reguladora para a Comunicação (ARC)
- **Centrafrique** : Haut Conseil de la Communication (HCC)
- **Côte d'Ivoire** : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Gabon** : Haute Autorité de la Communication (HAC)
- **Ghana** : National Media Commission (NMC)
- **Guinée** : Haute Autorité de la Communication (HAC)
- **Guinée Bissau** : Conselho Nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Kénya** : Communications Authority of Kenya (CAK)
- **Lesotho** : Lesotho Communications Authority (LCA)
- **Mali** : Haute Autorité de la Communication (HAC)
- **Maroc** : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie** : Haute Autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique** : Conselho Superior da Comunicação Social (CSCS)
- **Namibie** : Communications Regulatory Authority of Namibia (CRAN)
- **Niger** : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigeria** : National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda** : Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **République du Congo** : Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe** : Conselho Superior da Imprensa (CSI)
- **Sénégal** : Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA)
- **Swaziland** : Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie** : Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des comores** : Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuelle (CNPA)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)



AN DE GRACE 2021 : QUE DIRE A L'HEURE DU BILAN ?

L'an de grâce 2021 s'en va à grands pas. Il s'en va avec ses désastres : la crise sanitaire mondiale ayant entraîné la morosité économique et sociale. La COVID-19 a poursuivi sa sale besogne dans le règne humain, celle de décimer des familles et des communautés. Et pour la deuxième année consécutive, le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) n'a pas bougé le petit doigt en termes de rencontres ou de mise en œuvre du plan d'actions.

En 2021, aucune activité (colloque, conférence, séminaire, rencontre du comité d'orientation), au niveau continental, n'a pu être réalisée. Malgré la volonté affichée de l'ancien Président ESSOKA de tenir au moins une rencontre du Comité d'Orientation afin de relancer les travaux, ses efforts ont été vains. Le coronavirus a empêché toute tentative de tout déplacement voire de réunion physique.

Et la cerise sur le gâteau ! Peter ESSOKA est parti sans tambour ni trompette, cédant ainsi son fauteuil à un autre pétri d'expériences : son jeune confrère du même organe de presse : Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU.

Monsieur ESSOKA avait de la volonté et nourrissait de grandes ambitions pour le RIARC. Il a voulu insuffler un nouveau dynamisme au réseau. Il n'avait de cesse de dire qu'il faille rassembler, à nouveau, les régulateurs de toutes les régions d'Afrique pour la cause commune : le RIARC.

En 2021, nos partages d'expériences via le Secrétariat Exécutif ont permis de tenir les membres du réseau en haleine pendant les douze derniers mois. Aussi, la parution régulière du bulletin d'information « LA LETTRE DU RIARC » constitue-t-elle un outil et un important canal d'échanges d'informations au sein des membres du réseau.

En 2021, certaines de nos Institutions de régulation des médias ont connu des

mouvements de chaises, en l'occurrence le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun et le Conseil Supérieur de la Communication Sociale (CSCS) du Mozambique.

L'autre bonne nouvelle de l'année qui égrène ses dernières heures est l'intérêt manifeste qu'accorde le CSCS Mozambique au réseau. Avec l'arrivée du Président Rogério SITO, le Mozambique vient de solder ses arriérés de cotisations et s'est déjà acquitté de celles des deux prochaines années.

En 2021, malgré la morosité économique générale, plusieurs instances ont honoré leurs engagements de membres du RIARC. Elles ont œuvré pour payer leurs cotisations annuelles.

Nos espérances sont désormais portées sur 2022.

En 2022, le RIARC tiendra la rencontre du Comité d'Orientation et sa Conférence des Présidents, et mieux, organisera plusieurs activités de mobilisation, surtout en ces moments où fleurissent les médias en ligne et où certains de nos Etats expérimentent l'avènement de la Télévision Numérique Terrestre.

En 2022, la HACA du Maroc prendra les rênes du réseau pour poursuivre l'œuvre de développement et militer pour davantage de modernisation.

Fort de ces notes d'espoirs et confiant en notre volonté commune de travailler pour la paix dans nos pays et en Afrique, je souhaite à toutes et à tous une heureuse, fructueuse et laborieuse année 2022.

Vive les instances de régulation
Vive le RIARC pour la paix en Afrique ;
Je vous remercie.

Remi Prosper MORETTI

Cotonou - République du Bénin
cordinationsseriarc@yahoo.fr
Tél. : +229 21312109/21312659

Directeur de Publication
Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU
Président en exercice du RIARC

Directeur de Publication délégué
M. Rémi Prosper MORETTI,
Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef
Mme Odile HOUNSA DEHOUMON,
Coordonnatrice du SE/RIARC

Chef d'Édition
M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU,
Assistant de la Coordinatrice
du SE/RIARC

Rédacteurs
Mme Odile HOUNSA DEHOUMON

Mme Bilkiss LAFIA-KODA
Mme Monique AGONGLO
Mme Edwige ASSOGBA
M. Anatole TOLOHIN
M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU
M. Mikaila TOKO

Infographie et mise en ligne Mme
Monique AGONGLO,
Webmestre du RIARC

Assistant technique pour la mise en ligne
M. Adil BOURBATE,

Hebergement et entretien du site
HACA Maroc



Les enjeux pour le CNC Cameroun au soir d'un mandat atypique



STRATÉGIES DE RÉGULATION DES SERVICES DE MÉDIAS AUDIOVISUELS EN LIGNE : la haca côte d'ivoire a réuni les membres du riarc et de la plateforme de

ADMISSION DANS L'ORDRE DU MÉRITE DE L'ÉTALON : la HACA du Maroc honoree au Burkina faso.



ROGERIO SITO du cscs Mozambique et **DIEUDONNÉ DJONABAYE**, de la HAMA Tchad, du journalisme à la Régulation.

CNC/CAMEROUN: COMITE D'ORIENTATION DU RIARC

Les enjeux pour le CNC au soir d'un mandat atypique à la tête de la CIRCAF.

«Arrivé quasiment à la fin de son mandat à la présidence de la CIRCAF, fortement perturbé par la pandémie à Coronavirus, le Conseil National de la Communication s'apprête à accueillir les travaux du comité d'orientation du RIARC. Un véritable challenge pour le régulateur camerounais qui veut parfaire son œuvre au sein du réseau ».



Vue partielle des participants de la plateforme

Trois ans après son accession à la présidence de la Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF), le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun s'apprête à passer le témoin, ceci à l'occasion de la tenue prochaine de la 10ème

CIRCAF. L'instance de régulation du Cameroun qui est entrée dans une nouvelle mandature il y a tout juste six mois, ambitionne de parfaire et parachever les différents chantiers engagés au sein de l'instance, en accueillant les prochains travaux du comité d'orientation du Réseau des Instances Africaines

de Régulation de la Communication (RIARC). C'est la concrétisation d'un rêve longtemps entretenu par le CNC qui avait fortement bataillé pour accueillir cet événement majeur. Mais c'était sans compter avec la pandémie à Coronavirus qui obligeait à un report de l'évènement... Le Comité d'orientation est

l'instance intermédiaire qui veille à la mise en œuvre de la vision du RIARC. Organisé entre deux conférences des Présidents, il se réunit autant de fois que possible pour veiller à l'exécution du plan d'action biennal et prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement du réseau. Sa tenue en terre camerounaise est une occasion de plus pour le CNC de poursuivre ses ambitions de participation à l'érection d'un réseau crédible à même de contribuer significativement aux débats et aux négociations concernant les régulations numérique et médiatique à l'échelle mondiale. Le Conseil National de la Communication du Cameroun souhaite démontrer, à travers la feuille de route qui sera élaborée, que les instances africaines de régulation de la communication ont atteint leur pleine maturité une vingtaine d'années après la mise en place du réseau....

Vingt années d'existence que le CNC et ses pairs ont célébré avec faste à Yaoundé en décembre 2018, date à laquelle il prenait les rênes de la Conférence des Instances de Régulation de la

Communication d'Afrique (CIRCAF). Plusieurs autres activités du RIARC ont été organisées avec succès à l'instar de la neuvième Conférence des Présidents des instances membres (9ème CIRCAF), du séminaire international sur la lutte contre le piratage des contenus audiovisuels via internet ...

Aux assises de Yaoundé s'ajoutent plusieurs autres activités organisées sous l'égide du CNC qui a représenté par bien des rencontres internationales. Le mandat du CNC à la tête du réseau était placé sous le signe de grands défis. Les membres du réseau devaient trouver des solutions idoines aux problèmes que connaissent les Instances de régulation membres du réseau. Il s'agit principalement de la question de l'avènement de la TNT, la viabilité économique des médias, la régulation des nouveaux médias et des réseaux sociaux, la protection de l'enfance, l'éducation aux médias, et le financement des organes de régulation. Des problématiques qui restent actuelles et qui continuent d'interpeller les régulateurs en Afrique.

Mais face aux affres du Coronavirus, l'exécution de ce mandat pourtant bien engagé a reçu un véritable coup. Le CNC s'est retrouvé bloqué dans ses engagements d'organiser des activités. Il lui était dorénavant difficile d'inviter à des conférences et/ ou autres rencontres d'échanges, ni sortir pour des partages d'expériences.

Mais pour vaincre la léthargie qui tendait à s'imposer, l'instance de régulation initie alors trois études bien accueillies par ses pairs et qui viennent ainsi ponctuer ce mandat plutôt atypique. Et la 10ème CIRCAF qui devrait consacrer la fin du biennium est ainsi reportée. Dans le souci de poursuivre son œuvre et d'oublier ce goût d'inachevé, le CNC va accueillir la réunion du Comité d'Orientation afin de redéfinir de nouvelles modalités pour le développement du réseau. Ceci au moment où la régulation numérique et médiatique fait face à de nombreux enjeux du fait du changement de paradigme de la communication. Les travaux de Yaoundé sont donc vivement attendus.

Alain Denis MBEZELE
 Directeur de la Communication
 du CNC Cameroun

La présidente de la HACA-Maroc rappelle la grande utilité sociale des médias en temps de crise.

«La pandémie de la Covid 19 a rappelé la grande utilité sociale des médias», a déclaré Mme Latifa AKHARBACH lors de la 21ème Assemblée Plénière du Réseau des Instances de régulation Méditerranéennes (RIRM), organisée en présentiel et en distanciel le 12 octobre 2021 par l'Agence pour les Médias Electroniques de la Croatie, en sa qualité de présidente en exercice de cette plateforme qui réunit 23 instances membres des deux rives de la Méditerranée.



Vue partielle des participants de la plateforme

Présentant certains effets de la crise pandémique sur les pratiques journalistiques et l'offre de contenu des opérateurs de radio et de télévision, la présidente de la HACA Maroc a souligné que « les médias audiovisuels, notamment ceux régulés, se sont impliqués dans leur mission avec une vigilance renouvelée en matière de fiabilité et de proximité de l'information. Ils ont par ailleurs fait preuve d'une certaine créativité née de la contrainte et d'une agilité numérique sans précédent ». Lors de son intervention dans le panel consacré à l'impact de la crise de la Covid-19 sur les médias, Mme Akharch a également relevé que cette crise mondiale avait mis en relief la grande

prévalence des fake news, des infox et des théories complotistes dans les contenus du web : « les pratiques médiatiques développées par le public pendant la crise de la Covid 19 ont attiré l'attention générale sur la question de défiance envers les nouveaux médias et sur l'apport alternatif des médias classiques en matière de vérification et de fiabilité de l'information ».

Les enseignements de la crise ayant été nombreux notamment en ce qui concerne l'impératif d'adaptation de l'offre des médias aux nouvelles habitudes de consommation des contenus induites par le contexte pandémique, Mme Akharch a estimé que « le développement et la résilience des radios et télévisions classiques ne peuvent se faire qu'au prix d'un double ef-

fort : l'accélération de leur transition numérique et le renforcement et le renouvellement de leur relation avec leur publics notamment les jeunes ».

Les travaux de l'Assemblée Plénière du RIRM ont offert également l'occasion d'approfondir la réflexion des instances membres sur la question du traitement médiatique de la migration et du racisme. L'expérience de la HACA en matière de veille, de sensibilisation et de promotion à un traitement médiatique de la question migratoire fondé sur les valeurs démocratiques et les principes des droits humains, a été présentée par Mme Latifa Tayah, Directrice du Département Etudes et Développement au sein de l'instance marocaine. Ont pris part à cette réunion aux côtés des instances-membres du RIRM, des représentants de la Commission Européenne, du Groupe des régulateurs européens des médias audiovisuels (ERGA) et de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER).

Il est à rappeler que la HACA est depuis 2005 membre actif de ce réseau méditerranéen des Instances de régulation dont elle assure le Secrétariat Exécutif en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Audio-visuel français.

HAAC/BENIN : ACTIVITES DU SECRETARIAT EXECUTIF

En ce dernier trimestre de l'année 2021, le Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE/RIARC) a enregistré plusieurs activités en tant qu'interface entre les différentes Institutions du Réseau.



M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC du Bénin, Secrétaire Exécutif du RIARC

Monsieur Joseph Chebongkeng KALABUBSU, Président du CNC du Cameroun et Président en exercice du RIARC, a fait parvenir au Secrétariat Exécutif, un compte rendu d'activités réalisées par le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun dans le cadre des objectifs choisis dans le plan d'action du RIARC pour le biennum 2018-2019.

De même, la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad sous l'Autorité de son Président, Monsieur Dieu-donné DJONABAYE, a envoyé au Secrétariat Exécutif le Rapport de l'Atelier qu'elle a organisé sur le Thème : "Rôle et mission des

médias avant, pendant et après le dialogue national inclusif".

Par ailleurs, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger, par l'entremise du Secrétariat Exécutif, a adressé à toutes les Institutions membres du RIARC une lettre d'invitation au Colloque international célébrant le 30^{ème} anniversaire du CSC sur le thème "Régulation des médias à l'ère du numérique : presse en ligne, réseaux sociaux et diffusion par satellite, quels défis ? Certaines Institutions ont répondu favorablement à cette invitation. Il s'agit de : la HAAC du Togo, le CSLC du Congo Brazzaville, la HAMA du Tchad et le Secrétaire Exécutif du RIARC avec une délégation de la

HAAC du Bénin.

Le Secrétariat Exécutif du RIARC a adressé à la Haute Autorité de la Communication (HAC) de la Guinée Conakry une lettre de solidarité à toute la Nation guinéenne et spécialement à la HAC, suite aux événements survenus le 05 septembre 2021 ayant conduit à un changement de régime.

Enfin, par une correspondance en date du 10 novembre 2021, le Président du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun, Monsieur Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, a informé le Secrétaire Exécutif du RIARC de la tenue de la réunion du Comité d'Orientation le 15 février 2022.

Edwige ASSOGBA

HAAC/BENIN : MOBILISATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE ANNUELLE DES MEMBRES DU RIARC

Point annuel des paiements des instances membres.

De février à septembre 2021, le compte bancaire du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) ouvert dans les livres de la Société Générale Bénin au N°030090723001-84, a connu de mouvements de devises.



M. Joseph Chebonkeng KALABUBSU, Président du CNC du Cameroun, Président en exercice du RIARC

Beaucoup d'Instances membres se sont acquittées de leur engagement statutaire. Elles ont versé dans le compte de l'Institution les cotisations annuelles de l'année. L'apport financier de certaines Instances couvre le montant de l'année en cours et celui des arriérés pour celles qui en avaient. Pendant cette période, huit (08) Régulateurs ont mis à jour leur tableau de paiement. Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso et le National Media Commission (NMC) du Ghana ont honoré leur engagement de l'année en cours et ont soldé leurs

arriérés. L'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire et l'Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) de la Tunisie ont payé leurs cotisations de l'année en cours tandis que le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger s'est inscrit et a versé sa contribution annuelle au titre de l'année 2021 après une longue période de silence marquée par

des rejets de transferts liés à une mauvaise imputation du compte sur les bordereaux d'envoi. Après ces opérations de rapatriement de fonds, le RIARC a reçu dans son compte bancaire la somme de seize mille cinq cent (16 500) dollars US soit un montant de huit million quatre cent dix huit mille trois cent quatre vingt cinq (8 418 385) francs CFA. Après chaque paiement, le Secrétaire Exécutif du RIARC a délivré aux Instances une quittance de versement et un accusé de réception et de remerciement.

Mais depuis un certain moment, la mobilisation financière a connu un ralentissement puis un arrêt. Un silence et un calme plat s'observent dans le mouvement des opérations bancaires sur le compte. L'année budgétaire en cours n'étant pas clôturée, les espoirs sont tournés vers le mois de décembre 2021 avant la clôture de l'exécution des budgets.

Sur les trente six membres, huit instances ont pu honorer leur engagement soit un taux de couverture de 22%. Face à cette performance désobligeante, le Président en Exercice, à sa prise de service, et le Secrétaire Exécutif envisagent des tournées pour le renforcement des relations de coopération au sein de l'Institution.

CSC/BURKINA FASO : COOPERATION SUD-SUD.

Le csc salue l'action de ses partenaires de la HACA-Maroc.

Ce lundi 18 octobre 2021, dans l'après-midi, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso a organisé une cérémonie de décoration en l'honneur de quatre responsables de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc pour avoir aidé à doter le CSC du système Haca Média Solution (HMS), un outil performant et innovant d'enregistrement des contenus audiovisuels des médias.



Le Président de Faso, Roch Marc KABORE, au milieu lors de la cérémonie de décoration de la Présidente de HACA/Maroc

Cette cérémonie a vu la participation de plusieurs personnalités dont l'ambassadeur du Royaume du Maroc au Burkina Faso, Son Excellence Youssef SLAOUI, les Présidents des organes de régulation de l'audiovisuel de l'espace UEMOA, de la Guinée, du Cameroun et du Congo, le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, Ousséni TAMBOURA, Monsieur Luc Adolphe TIAO, ancien Président du CSC (2001 à 2008) et l'ancien Ministre de la Communication, Rémis Fulgance DANDJINO, le Représentant du président de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), le Directeur général de la Société burkinabè de télédiffusion (SBT).

Le Vice-président du CSC, monsieur Abdoulazize BAMOGO, représentant le Président du CSC, a présidé cette cérémonie de distinction honorifique dans l'enceinte de l'Institution sous la conduite du Président du Conseil National de la Régulation Audiovisuelle (CNRA) du Sénégal, Babacar DIAGNE, Président en

exercice de la plateforme des régulateurs des médias de l'espace UEMOA et de la Guinée. C'est en présence aussi des membres du Collège des Conseillers, de monsieur le Directeur du cabinet, de madame la Secrétaire générale, des Directeurs et des agents du CSC, que la Présidente de la HACA-Maroc, madame Latifa AKHARBACH, et ses 3 collaborateurs, monsieur Talal SALAHLINE, manager des affaires africaines et internationales, monsieur Adil BOURBATE, manager d'exploitation des systèmes d'information, monsieur Najib BOUEZMARNI, Directeur de l'informatique, ont été distingués. Madame la Présidente de la HACA-Maroc a été élevée au grade de commandeur dans l'Ordre du mérite des Arts, des Lettres et de la Communication, et les autres faits Chevaliers dans le même ordre. Pour monsieur Abdoulazize BAMOGO, ces médailles sont le signe de la reconnaissance du Burkina pour leur mérite et le témoignage de la satisfaction du Chef de l'Etat et de tout le peuple burkinabè pour le bénéfice au





Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA Maroc et ses collaborateurs, tous récipiendaires de l'étalon.



Les Présidents d'institutions de régulation des médias et les officiels invités à la cérémonie de décoration.

profit du CSC à travers la signature de la convention de partenariat datant du 9 juillet 2019.

«C'est un réel honneur pour moi de recevoir aujourd'hui, au nom de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, Roch Marc Christian KABORE, cette prestigieuse décoration », s'est réjouie madame Latifa AKHARBACH. Pour elle, cette distinction représente le symbole des meilleurs rapports de la coopération entre les deux Instances. Une remise de cadeaux de reconnaissance aux

récipiendaires a marqué la fin de la cérémonie avec à l'esprit que les collaborateurs devront revenir pour accompagner le CSC à étendre le HMS dans ses délégations régionales de l'Ouest et de l'Est. La fanfare de la Police nationale ainsi qu'un peloton ont rendu les honneurs de la nation lors de cette cérémonie.

DCRP/CSC.

HAAC/BENIN: LA HAAC ORGANISE UN SÉMINAIRE POUR RENFORCER LES CAPACITÉS DE SES SECRÉTAIRES.

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a procédé ce jeudi 04 novembre 2021, à Lokossa, au lancement officiel du Séminaire de renforcement des capacités des secrétaires administratifs de la HAAC, en présence du Conseiller Armand HOUNSOU, Président de la Commission de la Formation et de la Documentation, du Secrétaire général de la HAAC et de son adjointe, et d'une quinzaine de secrétaires en service dans l'Institution.



Le Président de la HAAC, M. Rémi Prosper MORETTI, au milieu, à l'ouverture des travaux

Pendant trois jours, les Secrétaires de la HAAC auront droit à des communications sur le Rappel des obligations d'un secrétaire administratif, le Circuit et la gestion du document administratif et le rappel de quelques notions informatiques (Windows-Word-Excel- PowerPoint). Ces communications seront suivies de débats et d'exercices pratiques. Selon le Directeur du Séminaire, M. Armand HOUNSOU, ce séminaire est une première au sein de la HAAC et va permettre une remise à niveau des secrétaires qui sont les premiers acteurs au contact des usagers de l'Institution.

Le Président de la HAAC, dans sa



Vue partielle des participants aux travaux du séminaire

volonté de faire de l'administration de l'Institution une administration performante, a exhorté les secrétaires à être assidues au cours de ce Séminaire pour capitaliser les acquis afin de parfaire leurs prestations.

Il faut souligner que cette formation pour le corps des secrétaires, est la première d'une série de remise à niveau de tous les agents en service à la HAAC.

BENIN – HAAC : LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE LA HAAC INSTALLÉE.

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a installé le mardi 26 octobre 2021, les membres de la Commission administrative paritaire de l'Institution.

Il a procédé par la même occasion à l'ouverture des travaux de la première session ordinaire de l'année de cette Commission, dans la salle de conférence du siège de la HAAC, à Cotonou.



Le Président de la HAAC encadré par les six membres titulaires de la Commission administrative paritaire de la HAAC

Pendant trois jours, les membres de cette commission vont donner leurs avis et suggestions sur l'élaboration et l'adoption du règlement intérieur de la Commission administrative paritaire, la prévention des conflits au sein de l'Institution ainsi que la ponctualité et la présence au poste des agents.

Selon le Président de la HAAC, M. Rémi Prosper MORETTI, les membres de la Commission ont une grande responsabilité, car le personnel de la HAAC leur donne une caution morale particulièrement délicate et il leur revient de faire face aux défis qui s'imposent à eux.

Par ailleurs, le Président MORETTI a souligné que la HAAC ne cesse d'innover en choisissant de donner

à l'orientation syndicale une dimension nouvelle qui se fonde non seulement sur les revendications légitimes du personnel mais aussi et surtout sur les mécanismes appropriés pour accompagner efficacement les travailleurs.

Dans la Décision n°20-015/HAAC du 17 février 2020 portant mise en place de la Commission administrative paritaire auprès de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), les membres de la Commission administrative paritaire ont un mandat de trois ans renouvelable. Elle se réunit une fois par trimestre en session ordinaire sur convocation de son Président pour une durée de cinq jours au plus, et, en cas de nécessité, en session extraordinaire pour une durée de trois jours au plus. La Commission administrative paritaire de la HAAC





Le Président de la HAAC, M. Rémi Prosper MORETTI



Le Président de la Commission administrative paritaire de la HAAC, M. Julien Pierre AKPAKI

est composée de six membres titulaires dont trois représentants de l'administration et trois de l'organisation syndicales, avec chacun son suppléant. Elle a pour mission principale de mener à bien le dialogue social au sein de l'Institution et peut également donner son avis sur toute révision ou modification des textes portant régime juridique d'emploi du personnel.

Le Secrétaire général de la HAAC, M. Julien Pierre AKPAKI, est le Président de la Commission administrative paritaire.

©Bilkiss LAFIA-KODA

HACA / CÔTE D'IVOIRE : STRATEGIES DE REGULATION DES SERVICES DE MEDIAS AUDIOVISUELS EN LIGNE

La HACA Côte d'Ivoire a réuni les membres du RIARC et de la plateforme de l'UEMOA pour y réfléchir.

A l'initiative de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire, s'est tenu du 14 au 15 septembre 2021, un Colloque international sur « les stratégies de régulation des services de médias audiovisuels en ligne », dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route 2021-2022 de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Guinée.



De gauche à droite, Messieurs Philippe MVOUO, Président du CSLC-Congo ; Nouri LAJMI, Président de la HAICATunisie; Paul KOFFI KOFFI, Commissaire à l'UEMOA, Amadou COULIBALY, Ministre de la Communication, des Médias et de la Francophonie-Côte d'Ivoire ; René BOURGOIN, Président de la HACA-Côte d'Ivoire ; Fodié TOURE, Président de la HAC-Mali ; Babacar DIAGNE, Président du CNRA-Sénégal et Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA-Maroc.

Le Secteur de la Communication Audiovisuelle fait face à de réels défis, induits par les constantes évolutions technologiques qui ont entraîné une démultiplication des accès aux contenus audiovisuels à travers, entre autres, la création de nouveaux services de médias audiovisuels en ligne. L'exploitation de ces nouveaux services de médias audiovisuels en ligne dont les enjeux sont liés notamment à la circulation de programmes audiovisuels

inappropriés, à la protection des mineurs, du droit d'auteur et des données à caractère personnel, a considérablement bouleversé le système classique de régulation du Secteur de la Communication Audiovisuelle. Les contenus audiovisuels diffusés par le biais de l'Internet, des réseaux sociaux et autres réseaux multimédias, ont la particularité d'être accessibles à travers une variété d'écrans, et leur diffusion au-delà des frontières se fait au mépris de

toute souveraineté nationale. En effet, le développement de l'Internet a permis l'émergence d'une nouvelle forme d'exploitation des contenus audiovisuels qui sont désormais diffusés soit par les sites de streaming soit par des applications mobiles. Ces sites et applications font ainsi la promotion d'un accès à un nombre important de chaînes et de programmes audiovisuels pour un prix qui généralement défie



toute concurrence.

Leur accès se fait par le truchement d'une connexion Internet et peut ou non impliquer le paiement d'un abonnement à l'exploitant de l'application ou du site.

Outre la catégorie des services décrits précédemment, le Secteur de la Communication Audiovisuelle enregistre également l'arrivée de nouveaux opérateurs économiques puissants, des industries de l'édition, des télécommunications et de l'informatique. Les plus connus, les «GAFAM», ont modifié l'écosystème audiovisuel avec leurs plateformes de partage de vidéos à fort impact économique, politique et socio-culturel.

L'Afrique, à l'instar d'autres régions du monde, assiste à la montée spectaculaire de ces outils interactifs. Cette situation est davantage favorisée par le confinement, la fermeture des frontières du fait de la pandémie à Coronavirus.

En effet, selon le rapport digital 2020 rédigé par WE ARE SOCIAL ET HOOTSUITE, « Le taux de pénétration d'Internet en Afrique de l'Ouest est de 36% ... ».

L'Association Internationale des Opérateurs de Téléphonie Mobile (GSMA), dans son Rapport sur l'Economie Mobile en Afrique de l'Ouest, publié en 2019, affirme pour sa part que « d'ici 2025, le nombre d'abonnés uniques en Afrique de l'Ouest atteindra 248 millions, augmentant le taux de pénétration des abonnés jusqu'à 54%, contre 48% à la fin de 2018 ».

Toutes ces données démontrent à suffisance l'extrême facilité avec laquelle il est désormais possible d'accéder à des contenus

audiovisuels ou de les mettre à la disposition de la population.

Or, cette diffusion est souvent faite au mépris de la réglementation en vigueur ou par l'exploitation malicieuse de certaines insuffisances du cadre juridique de la communication audiovisuelle.

Cette situation, préjudiciable aux Etats africains et à leurs populations, nécessite absolument des actions concertées, des réflexions permanentes et la mise en œuvre de stratégies et mécanismes communs en vue d'une régulation efficiente des services de médias audiovisuels en ligne.

C'est pourquoi, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire, a organisé un Colloque International sur « les stratégies de régulation des services de médias audiovisuels en ligne », dont l'objectif principal était de proposer des stratégies communes de régulation des contenus diffusés par ces services.

Ce Colloque a enregistré, outre la participation des délégations des Instances de régulation membres de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée (PRA-UEMOA-GUINEE), celle du Conseil National de Communication (CNC) du Cameroun, du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication (CSLC) du Congo, du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) de France, de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc et de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) de Tunisie, ainsi que des structures et organisations

nationales et internationales.

L'ouverture de ce Colloque a été marquée par la participation du Ministre de la Communication, des Médias et de la Francophonie, Monsieur Amadou COULIBALY, représentant le Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Patrick ACHI, et de Monsieur Paul Koffi KOFFI, Commissaire à l'UEMOA, représentant le Président de la Commission de l'UEMOA, son Excellence Monsieur Abdoulaye DIOP.

Cette rencontre a été l'occasion pour :

- Me René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire, de rappeler les défis majeurs auxquels le secteur de l'Audiovisuel est aujourd'hui confronté, notamment le piratage des œuvres par Internet, la diffusion des services audiovisuels en ligne, avant de souligner la nécessité pour les Régulateurs de conjuguer leurs efforts pour une régulation davantage efficiente ;

- Monsieur Babacar DIAGNE, Président du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal, intervenant en qualité de Président de la PRA-UEMOA-GUINEE, de préciser que celle-ci devrait être le cadre indiqué pour trouver des stratégies communes de régulation des médias audiovisuels en ligne, en raison de la qualité des Experts et participants ;

- Monsieur Amadou COULIBALY, Ministre de la Communication, des Médias et de la Francophonie, Porte-Parole du Gouvernement, représentant Monsieur le Premier



Ministre de la République de Côte d'Ivoire, de relever l'intérêt que le Gouvernement de l'Etat de Côte d'Ivoire porte à la tenue de ces assises, notamment les conclusions des travaux qui ressortiront et dont la pertinence pourra contribuer à améliorer la législation ivoirienne sur la régulation des services de médias audiovisuels en ligne.

Suite à ces différentes allocutions, les travaux ont débuté par la présentation des sous-thèmes suivants :

- SOUS-THEME 1 :

COMMUNICATION INAUGURALE:
« les défis et stratégies de la régulation des services de médias audiovisuels en ligne », livrée par Monsieur Benoît LOUTREL, Expert et Membre du CSA de France.

Selon l'Expert, l'échelle massive du volume des contenus audiovisuels, créés et diffusés sur les réseaux sociaux, constitue un défi majeur par son ampleur et les multiples dérives associées, à savoir la manipulation de l'information, l'incitation à la haine, le prosélytisme des groupes terroristes, la mise en danger des jeunes publics, avec in fine un risque de dommage au « lien social ».

Ainsi, en vue d'une régulation efficiente de ces réseaux sociaux, des pistes de solutions ont été proposées par Monsieur Benoît LOUTREL.

- SOUS-THEME 2 :

« Exploitation illégale des services audiovisuels via internet:
quelles solutions communes en

vue de lutter efficacement contre ce phénomène ? », présenté par Me Edouard BLOCH, Avocat au Barreau de Paris.

Au terme d'une description des manifestations du piratage par Internet des œuvres audiovisuelles, Monsieur Edouard BLOCH a décrit les impacts de l'exploitation illégale des services audiovisuels sur internet, avant de proposer quelques solutions.

- SOUS-THEME 3 :

« Esquisse d'un cadre légal ou réglementaire de régulation des services de médias audiovisuels en ligne », co-animé par Maître René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire et Monsieur Fodié TOURÉ, Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali.

Après avoir passé en revue les législations nationales des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Guinée qui régissent le secteur de la communication, et décelé un vide juridique en matière de régulation des services de médias audiovisuels en ligne, plus précisément de certaines formes de communication audiovisuelle en ligne (les plateformes de partage de vidéos) dans les textes analysés, les intervenants ont proposé un avant-projet d'Ordonnance pour renforcer le cadre légal ou réglementaire de la régulation desdits services.

Les échanges qui ont suivi toutes ces communications ont permis aux participants d'être mieux

éclairés.

Outre ces communications, les participants ont également apprécié les expériences du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Maroc, du Niger, du Sénégal, du Togo, de la Tunisie sur les méthodes ou stratégies nationales de régulation des services de médias audiovisuels en ligne.

En marge du Colloque international, les Présidents des instances de régulation ont été reçus en audience à la Primature par le Premier Ministre ivoirien, Monsieur Patrick ACHI.

A l'issue des travaux, les participants ont fait les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LES STRATEGIES DE REGULATION DES SERVICES DE MEDIAS AUDIOVISUELS EN LIGNE

Les 14 et 15 septembre 2021, s'est tenu à Abidjan en République de Côte d'Ivoire, le Colloque international sur « Les Stratégies de régulation des services de médias audiovisuels en ligne ».

A l'issue des travaux du Colloque international organisé par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route 2021-2022 de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée, les participants, après avoir salué la participation de la Commission de l'UEMOA, du





Photo de famille à l'issue de l'audience accordée aux Présidents des Instances de Régulation participant au Colloque International par le Premier Ministre ivoirien Patrick ACHI au centre.

RIARC, du REFRAM et des autres Institutions de régulation invitées aux travaux, ont formulé les recommandations suivantes :

A l'endroit des Régulateurs de l'Audiovisuel

1. Mettre en place un Comité d'Experts en vue de parachever l'élaboration du cadre légal ou réglementaire des services de médias audiovisuels en ligne ;

2. Repenser le mode de régulation des médias audiovisuels en ligne en privilégiant l'action en réseaux de régulateurs pour faire face à la globalisation des Plateformes ;

3. Sensibiliser les Fournisseurs d'Accès à Internet au respect des dispositions relatives à la lutte contre l'exploitation illégale des contenus audiovisuels par Internet ;

4. Sensibiliser les plateformes

de partages de vidéos à la collaboration avec les Institutions de régulation en vue de l'obtention des déréférencements ;

5. Procéder à une harmonisation, ne serait-ce qu'à minima, des textes juridiques régissant le secteur de la Communication audiovisuelle dans l'espace UEMOA ;

6. Reconstruire un modèle d'intervention publique responsabilisant les Plateformes et qui protège les acquis en termes de liberté publique ;

7. Sensibiliser le grand public sur la nécessité du respect de la réglementation en vigueur en matière d'exploitation sur Internet des contenus audiovisuels ainsi que sur les sanctions encourues en cas de non-respect ;

8. Responsabiliser les usagers des médias en ligne par l'éducation aux médias ;

9. Impulser une intervention des autorités douanières pour empêcher l'arrivée de matériel permettant le piratage par internet.

A l'endroit de l'UEMOA :

- Reconnaître un statut à la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée ;

- Mettre en place un cadre permanent de collaboration avec la Plateforme ;

- Soutenir les activités de la Plateforme.

Mme OULEON Nonahi Tanguy Epse KANGHA
Point focal des Réseaux de Coopération à la
HACA de Côte d'Ivoire

HACA/MAROC : ADMISSION DANS L'ODRE DU MÉRITE DE L'ÉTALON

La HACA du Maroc honorée au Burkina-faso

Mme Latifa AKHARBACH, présidente de la HACA Maroc, a été décorée à titre exceptionnel, le lundi 18 octobre 2021 à Ouagadougou, de l'insigne de Commandeur du Mérite des Arts, des Lettres et de la Communication au nom du Président de la République du Faso, M. Roch Marc Christian KABORE.



Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc à gauche, s'apprêtant à recevoir sa décoration

Par cette distinction officielle, le Chef de l'Etat du Faso, Grand maître des Ordres burkinabé, a tenu à témoigner de la reconnaissance de son pays pour les efforts déployés par la HACA en matière de

transfert technologique et d'expertise à l'adresse du Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso.

Lors de cette même cérémonie, Messieurs Najib Bouezmarni, Adil Bourbata et Talal Salahdine,

respectivement Directeur Informatique, Manager des Systèmes d'Exploitation et Manager des Affaires Africaines et Internationales au sein de la HACA, ont également été décorés de l'insigne



de Chevaliers de l'Ordre du Mérite des Arts, des Lettres et de la Communication.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, Mme Latifa Akharbach a remercié les hautes autorités du Burkina pour l'honneur qu'elles lui ont fait à travers cette décoration et a affirmé que « comme pour toutes les institutions marocaines, l'action de la HACA est inspirée par la vision africaine de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui prône, face aux nombreux défis auxquels fait face notre continent, la recherche de solutions africaines, en œuvre par le biais d'expertises africaines au bénéfice du citoyen africain.» Concernant la mise à disposition du CSC de la solution informatique Haca Media Solutions dédiée au moni-

toring des programmes audiovisuels et très performante, notamment en matière de gestion du pluralisme politique dans les médias audiovisuels, Mme Akharbach a assuré son vis-à-vis burkinabé de son parfait soutien en matière de formation continue et pour l'extension de l'installation de cette solution en régions.

Ont assisté à cette cérémonie solennelle plusieurs ministres burkinabés, l'Ambassadeur du Maroc au Burkina Faso, M. Youssef Slaoui, de nombreux présidents d'instances de régulation africaines ainsi que diverses autres personnalités politiques et médiatiques burkinabé.

Il est à noter qu'une délégation de la HACA formée également de

MM Ahmed Elattari, Manager Economie des Médias et Yassine Charif, Chargé d'études à l'observatoire de la diversité des médias, a pris part, en tant qu'instance invitée, aux travaux de la Plateforme des régulateurs des médias des pays de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) et de la Guinée, tenus du 18 au 21 octobre à Ouagadougou en marge de la 27^{ème} édition du Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision (FESPACO).

LA DIRECTION DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE

HAAC/TOGO : MEDIAS EN LIGNE ET LE DEPLOIEMENT DE LA TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE (TNT).

La HAAC outille les journalistes et ses agents de monitoring.

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo a organisé du 16 au 18 novembre 2021 à Lomé, un atelier d'échanges et de formation sur la régulation des médias en ligne et le déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Cette rencontre vise à permettre à l'autorité de régulation des médias, non seulement d'appréhender les stratégies et outils de régulation de la presse en ligne, mais aussi d'examiner les modalités de déploiement de la Télévision Numérique Terrestre dans certains pays, notamment en Afrique et en Europe.

Cet atelier de trois (03) jours a regroupé plus de soixante participants venus des services techniques de la HAAC, des organes de presse en ligne, des chaînes de télévision, du Ministère de la communication et des structures en charge des questions liées à la gestion des médias en ligne et du déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) au Togo.

L'objectif in fine est que la HAAC et les acteurs des médias électroniques et de l'audiovisuel numérique du Togo, s'approprient les succès et échecs des autres pays, pour mieux bâtir la réglementation des médias en ligne conformément aux standards internationaux.

Cette rencontre d'échanges et de formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2019-2023 de la HAAC et fait suite à deux (02) séminaires organisés en 2020 par l'autorité de régulation des médias sur le thème : « infox,



M. Pitalounani TELOU, Président de la HAAC (au milieu) ouvrant les travaux de l'atelier

fake news et presse en ligne : quelle régulation ? » pour les professionnels des médias des cinq (05) régions administratives du pays.

Différents intervenants ont présenté durant cet atelier des communications en présentiel ou par visioconférence.

Dans la session intitulée « Régulation des médias en ligne: outils, stratégie et lutte contre la désinformation », M. Badjissaba BABAKA, Rapporteur de la HAAC et Président du Comité technique en charge du multimédia à la HAAC du Togo,

a présenté une communication sur le module « stratégies et outils de régulation ».

Ce même module était le sujet développé par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) de Belgique à travers M. Noël THEBEN de l'Unité télévisions qui a entretenu l'assistance sur « la Régulation des nouvelles formes de télévisions sur internet ». Sur ce même module, Dr David YOUANT, Directeur général du Groupe ALERTINFO de Côte d'Ivoire et Enseignant chercheur, a également entretenu l'assistance.



Sur le second module, « Stratégies de lutte contre la désinformation ». Les communications ont été présentées tour à tour par M. Noël TADEGNON de Togocheck, une structure togolaise de lutte contre les Fake news, par M. Jean-François FURNEMONT de la Société WATFIEFDWAGNER de France qui a planché sur la « Lutte contre la désinformation : initiatives de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de ses Etats membres ».

La Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) de Tunisie a aussi contribué par l'intermédiaire de son Président Dr Nouri LAJMI et Président en exercice du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM).

Au sujet du déploiement de la TNT, les échanges ont d'abord porté sur « les enjeux économiques et socio-culturels de la TNT » avec une intervention de M. Amadou DIOP, Directeur de la Société de Télé-Diffusion du Sénégal. M. Rémy PARIS, en sa qualité de chargé de missions aux affaires européennes du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) de France, n'était pas en reste. Il a entretenu les participants sur la mise en œuvre de la Télévision Numérique en France.

La suite des travaux a tourné autour des expériences-pays,

avec la contribution du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso dont le représentant était M. Alexis KONKOBO. Il a notamment partagé avec les participants la situation



Vue Partielle des participants en plein travaux

réelle de la TNT au Burkina Faso.

L'état des lieux de la mise en œuvre de la TNT au Togo a été fait par M. Ambroise KLEVOR, Conseiller technique au Ministère de la Communication et des Médias. Il a notamment souligné que le processus du passage de la télévision analogique à la télévision numérique au Togo, entre temps à la traîne, est en phase de reprise.

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc à travers M. Aroussi AL MAHDI, Directeur du Département Juridique, était au programme. Il est à retenir essentiellement de son intervention que les premières diffusions de programmes de la TNT sont intervenues au Maroc en 2007 après que la HACA a octroyé l'autorisation à un opérateur na-

tional pour les villes de Rabat et de Casablanca.

L'ensemble des interventions sur les deux thématiques a donné lieu à des échanges enrichissants sur les outils et stratégies

de lutte contre la désinformation par rapport à la régulation de la presse en ligne, le déploiement de la Télévision Numérique Terrestre et la viabilité de son modèle économique et sur les autres difficultés inhérentes à son déploiement.

Les travaux ont été présidés par le Président de la HAAC/Togo, Pitalounani TELOU, qui a évoqué les effets de l'intrusion de l'internet dans l'univers de la communication et de l'audiovisuel.

« L'intrusion de l'internet dans ces secteurs a généré de nouveaux espaces d'expression presque incontrôlables dont malheureusement le revers s'avère être une source de désinformation, de mensonge, d'attaque gratuite et de désintégration de la cohésion sociale », a-t-il dit.



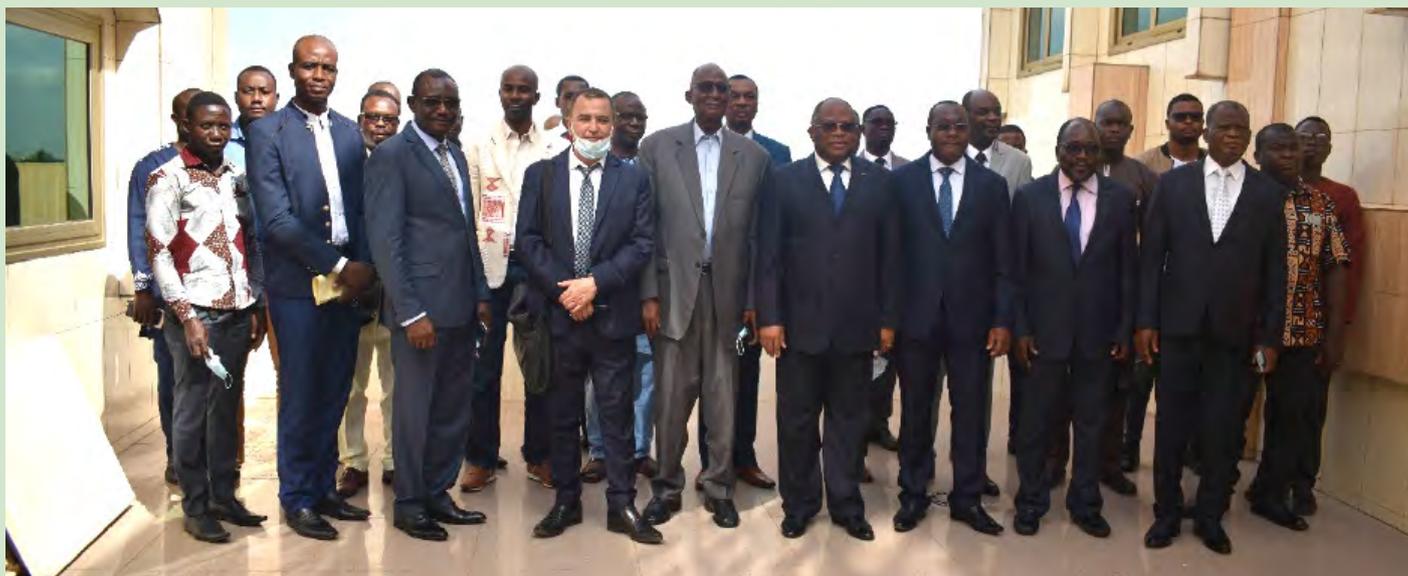


Photo de famille des participants

Selon le Président TELOU, la numérisation de l'audiovisuel a généré de nouveaux métiers dans la communication, qui obligent les professionnels classiques à des reconversions, au risque de périr.

L'atelier a bénéficié de l'appui financier du Projet de Formation et d'Appui au secteur des Médias (PROFAMED). Son Coordonnateur, M. Djamel KASMI, s'est réjoui de l'organisation de l'atelier notamment pour la pertinence et la divergence des thématiques qui ont fait l'objet des communications. Il a évoqué le contexte dans lequel se tient cette session de formation qu'il trouve importante pour l'assainissement du paysage médiatique togolais, mais aussi pour l'effectivité de l'avènement de la Télévision Numérique Terrestre au Togo. M. Djamel KASMI a profité de l'opportunité qui lui est offerte pour réitérer l'engagement de l'Ambassade de

France à accompagner le Togo dans ses actions en faveur du secteur de la communication.

De son côté, Ambroise KLEVOR, Représentant du Ministre de la Communication et des Médias, a salué le dynamisme du Président et de tous les membres de la HAAC dans l'organisation de cet important séminaire qui, dit-il, « offre l'opportunité de confronter la stratégie mise en place par la HAAC à celle des pays invités en vue de renforcer les mécanismes et les outils indispensables à un meilleur encadrement des médias ». Il a également formulé à l'endroit du PROFAMED la satisfaction du gouvernement pour son accompagnement sans faille à la presse nationale et à ses acteurs.

Dans un contexte marqué par l'évolution technique et technologique intervenue dans le secteur des médias, il était, selon M. KLEVOR, important de prendre des initiatives visant à adapter la nouvelle donne aux textes juridiques qui régissent

la presse et la communication ainsi que le fonctionnement des structures du secteur. C'est dans cette dynamique que « le Togo s'est doté d'une nouvelle loi organique au profit de l'instance de régulation des médias et d'un nouveau code de la presse et de la communication mieux adaptés aux besoins du nouvel environnement médiatique », a-t-il indiqué.

Abordant la question du basculement vers la Télévision Numérique Terrestre, le Représentant du Ministre de la Communication et des Médias a fait observer que le gouvernement s'évertue à relever le défi de la transition numérique en comptant sur l'opérationnalisation très prochainement de la Société de Télédiffusion du Togo (TDT) qui est l'opérateur public de la diffusion de la TNT.

**Mathias AYENA Conseiller et
Rapporteur de la HAAC Togo Point
Focal RIARC Avec le Service de Presse
de la HAAC**

HAC/MALI : COUVERTURE D'UNE CAMPAGNE ELECTORALE

Outils Pratiques et réflexes journalistiques.

La couverture professionnelle d'une campagne électorale, élections et Sécurité des journalistes, fraude électorale comme source de conflits post élections, éducation de l'électorat, femme, jeunes, médias et élections font partie des outils que la Haute Autorité de la Communication souhaite voir largement maîtrisés par les journalistes maliens. Elle va y consacrer assez d'efforts avant les élections que le pays envisage d'organiser. Déjà, elle a commis M. SADOU Abdoulaye, Journaliste/formateur en journalisme sensible au conflit/genre, éducation aux médias, médias et élections, en théorie et pratique du journalisme pour l'animation d'une session aux deux premières cohortes de journalistes.



Vue des participants

La couverture professionnelle d'une campagne électorale sert à informer sur les activités liées à l'élection en indiquant au besoin leurs faiblesses. Dans nombre de pays, la loi définit le temps et les périodes de campagne électorale. Elle impose limite ou restriction de temps pour tout type d'élections.

La couverture professionnelle des élections par les médias commence avec le démarrage

de la campagne électorale; ce qui implique à toute rédaction de comprendre son rôle et sa responsabilité en ce qui concerne:

- les règlements régissant la couverture médiatique de la campagne, surtout ce que disent les textes techniques/codes/chartes des journalistes;
- la législation et la réglementation sur l'accès aux médias par les partis et les candidats ;
- la propagande électorale en

général;

-les facilités d'accès à l'information accordées aux journalistes etc.

En donnant aux électeurs informations basiques, mais utiles et nécessaires à l'exercice de leurs droits démocratiques notamment : où voter ? comment voter? comment porter plainte relativement aux listes des électeurs? Ces informations sont livrées indistinctement à tous sans oublier les couches



vulnérables: femmes, jeunes, ruraux, pauvres, analphabètes, minorités (détenus, personnes déplacées internes, réfugiées, militaires...), personnes ayant un handicap.

Le formateur a souligné que le jour du vote, le rôle des médias n'est plus le même que pendant la période de la campagne. Ce jour-là des règles spécifiques sont établies, notamment cette sorte d'embargo (période du silence) quant à toute propagande et reportages interprétables comme campagnes politiques. Tout journaliste doit alors intégrer que ces interdictions ne sont pas toujours fantaisistes.

Elles peuvent viser à protéger l'intégrité du processus électoral ou s'assurer que la publication des informations n'influencera d'aucune façon le vote.

Les élections mettent souvent à rude épreuve la sécurité des journalistes à cause des passions qui les accompagnent. Cette situation impose que la collecte, le traitement et la diffusion des informations en rapport avec les élections doivent faire l'objet de soigneuses précautions pour éviter que la presse reste un outil pour construire et non pour détruire en manipulant l'électeur ou en le poussant à de débordement partisans.

Or, selon le formateur, **SADOU Abdoulaye**, le rôle de la presse

en période électorale c'est de permettre à tous les citoyens d'accéder à la connaissance des règles et procédures électorales ainsi que tous les enjeux y afférents, objectivement et sans passion.

Pour le formateur, c'est là que réside l'intérêt à parler de médias, élections et sécurité des journalistes.

Débordements partisans

L'information nécessaire c'est celle dont le citoyen électeur a besoin le jour du scrutin qui permet de faire un choix éclairé. Beaucoup de sources peuvent concourir à cela, mais toujours en s'appuyant sur les principes de base de sa profession: *l'exactitude, l'objectivité, la crédibilité, l'impartialité, l'équité, la responsabilité*. C'est du reste la meilleure soupape de sécurité pour le journaliste.

L'importance des élections se traduit par la prise en compte de nombreux aspects permettant de prévenir les conflits comme:

- Les élections doivent se dérouler dans un climat de paix, sans intimidation, ni corruption, sans violence, ni contrainte offrant des garanties raisonnables quant au scrutin secret, à la possibilité d'exprimer un choix personnel, à la précision du dépouillement des suffrages et à l'annonce des résultats dans les meilleurs délais.

Au Mali, la Constitution rappelle fort opportunément

toute l'importance des élections et les définit comme étant « le choix librement exercé par le Peuple en vue de désigner les citoyens appelés à la conduite et à la gestion des affaires publiques selon les principes de la démocratie pluraliste ».

En dépit de cette disposition constitutionnelle, des actes illégaux sont parfois posés entraînant des attitudes qui se manifestent à travers des :

- manœuvres déloyales destinées à influencer les électeurs ou les responsables de la consultation par le biais de : corruption, perturbation du déroulement du scrutin ;

- manœuvres privant les électeurs de leur droit de vote: non envoi des cartes d'électeurs, manque de documents nécessaires au vote ;

- fraudes: vol de bulletins de vote, bourrage des urnes, destruction de bulletins de vote;

- problèmes logistiques: nombre insuffisant de bulletins de vote, bulletins de vote manquants pour certains partis, nombre insuffisant d'enveloppes, usage d'encre non indélébile, isolements non conformes, absence d'éclairage.

Les médias qui s'intéresseront à ces questions courent des risques. Aussi, pour le formateur, le journaliste doit être effectivement outillé sur comment éviter ces risques comme s'assurer que les partis ont un code de conduite qui



s'applique à eux, aux candidats et aux militants, supporteurs et à tous les acteurs du processus électoral ou que le journaliste est protégé en menant des enquêtes sur des allégations d'abus et que les services de sécurité chargés de la sécurisation des élections remplissent correctement leur mission de protection de parties prenantes aux élections. En élections, les forces de sécurité ont un rôle important de maintien de l'ordre public et de protection des différents acteurs, que ce soit le personnel travaillant aux élections, les candidats et les citoyens allant voter et les médias aussi. Elles doivent demeurer neutres et afficher cette neutralité dans leur communication, leur comportement et leurs dispositifs. Pour pouvoir bien couvrir une élection, les journalistes ont besoin de cette garantie, de cet environnement favorable à leur travail.

Bien que beaucoup des décisions d'accès aux événements dépendent des partis politiques (meetings, conférences de presse, ...) ou de la loi, les FdS devront veiller à favoriser l'accès des journalistes aux réunions électorales, aux bureaux de vote, aux lieux d'annonce des résultats. Les journalistes doivent montrer patte blanche en se munissant de leur carte et gilet de presse, surtout lorsqu'il y a accès limité comme les zones non ouvertes au public.

Femmes, jeunes et élections

La participation des femmes et des jeunes occupe, ces dernières années, une place de choix dans les débats politiques. Ces deux couches se font actives et prennent une sorte de conscience, offrant ainsi une matière inépuisable aux médias. Selon l'animateur, les lignes ont commencé à bouger au Mali. Les chiffres sur les Législatives de 2020 sont intéressants voire historiques : sur 1447 candidats 800 sont des jeunes et 426 des femmes. Ainsi sur 147 députés, 42 étaient femmes, soit un taux de 28,57% contre 9,52% pour la législature 2013-2020.

Aujourd'hui 36 femmes sur 121 parlementaires siègent au Conseil National de Transition faisant office d'organe législatif.

C'est une tendance dont les médias doivent rendre compte. En 2004, les femmes étaient sept (7) maires dans les 703 communes que compte le Mali contre neuf (9) au sortir des élections d'avril 2009. La représentativité des femmes dans les conseils communaux est passée de 927 conseillères élues en 2009 à 2830 en 2016 dont 227 responsables communales.

Les jeunes Maliens disposent d'instruments légaux ou politiques, internationaux et nationaux qui garantissent le droit des jeunes.

Les jeunes apportent une plus-

value non négligeable à la vie du parti.

C'est eux qui :

- portent la voix de la jeunesse auprès du parti et la voix du parti auprès de la jeunesse, - contribuent à la transmission, au renouvellement et à la pérennité de l'idéologie, du projet, des valeurs et de la mémoire du parti, - constituent un moyen de pression politique grâce à leur capacité de mobilisation, - sont une redoutable machine électorale (distribution de prospectus, collage d'affiches, service d'ordre, campagne de proximité, vote, surveillance du scrutin...)

- sont le vivier de cadres et d'élus et l'avenir du parti.

Aussi, même en l'absence de dispositions contraignantes dans la législation qui régit les partis politiques, les partis peuvent modifier leurs textes statutaires pour réserver aux jeunes un certain pourcentage des candidatures aux mandats électifs, assurer ainsi leur promotion politique. La tendance tend vers cela. Les obstacles d'ordre économique, social, culturel couramment dressés pour réduire l'épanouissement des femmes et des jeunes en dépit de leur poids démographique s'étiolent progressivement.

Sadou YATTARA, CM/HAC, Mali

HAC/GUINEE : ELABORATION DU CODE DE BONNE CONDUITE DES JOURNALISTES DE GUINEE

La Commission mise en place

Un mois après la prise du pouvoir par le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD), la Haute Autorité de la Communication (HAC) a invité les présidents des Associations professionnelles de presse et responsables des médias à une importante rencontre à son siège, au palais du 25 août, le lundi 04 octobre 2021.



Photo de famille des participants à la rencontre d'échanges avec la HAC Guinée.

Un rendez-vous qui se voulait un espace d'échanges entre la HAC et les médias sur la conduite à tenir par les journalistes pendant la transition à une période jugée cruciale pour le maintien de la quiétude sociale dans le pays.

Au cours de cette rencontre, l'une des recommandations consistait à la mise en place d'une commission chargée d'élaborer un nouveau code de bonne conduite des journalistes pendant et après la période transitoire en Guinée.

Ainsi, suite aux consultations avec les Associations professionnelles de presse et responsables des médias, la HAC, à travers une décision en date du 15 octobre 2021, a créé une commission d'élaboration

du code de bonne conduite des journalistes guinéens.

Cette commission est composée de :

- quatre (4) commissaires de la HAC plus un (1) conseiller du président de l'Institution,
- quatorze (14) représentants des Associations de médias et responsables de médias.

Ladite commission est ainsi composée de dix-neuf membres.

Elle aura pour missions de rechercher et analyser les versions de code de bonne conduite des journalistes de Guinée déjà





Vue partielle des participants à la rencontre avec au milieu et en face du micro, Monsieur Yacine DIALLO, Président de la HAC Guinée.

disponibles. Ces documents de base lui permettront d'élaborer la nouvelle version du projet de bonne conduite, avant de faire des propositions de plan de vulgarisation du document qui sera obtenu.

Retenons qu'au cours de la cérémonie d'installation des membres de cette commission, le président de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo, a laissé entendre que son institution souhaite que le code de bonne conduite qui sera produit, soit l'émanation des professionnels des médias du pays.

Déjà, l'orateur souligne que les versions de codes de bonne conduite déjà élaborées peuvent constituer de bréviaire pour l'équipe. A souligner que ce code de bonne conduite des journalistes de Guinée doit être rédigé uniquement par les journalistes de la presse

nationale.

«Quant aux conseillers membres de ladite commission, ils auront simplement la mission de veiller à la conformité du code aux lois qui régissent le secteur de la communication», dira-t-il en substance.

La cérémonie prendra fin sur une note de satisfaction totale quant aux résultats attendus par la commission mise en place. Le tout dans une ambiance de confraternité annonciatrice d'un lendemain meilleur au service de la presse guinéenne.

Yamoussa Touré Conseiller du Président
de la HAC Point Focal du RIARC
Conseiller du Président de la HAC
Point Focal du RIARC

HAAC/BENIN : LE PAYSAGE DE RADIODIFFUSIONS SONORES S'ÉLARGIT AU BÉNIN

La HAAC autorise la création de nouvelles chaînes de radiodiffusions sonores.

Conformément à ses prérogatives inscrites dans la Constitution de la République du Bénin, l'Instance de régulation des médias peut attribuer des fréquences pour l'installation de radiodiffusions sonores privées après un rapport technique du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication.



M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC, en troisième position de la gauche vers la droite en costume bleu, en séance de travail avec les Conseillers et cadres de l'Institution.

En effet, par la Décision N°21-042/HAAC du 03 novembre 2021 portant sélection des projets d'installation et d'exploitation de radiodiffusions sonores privées suite à un appel à candidature en date de 2020, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin a sélectionné douze (12) radiodiffusions sonores privées commerciales et vingt-huit (28) non commerciales.

Composée de cinq (05)

articles, la décision stipule en son article 2 que : « les projets de radiodiffusions sonores privées commerciales ou non commerciales sélectionnés ne sont autorisés que dans le cadre des structures dûment constituées (sociétés NG), etc... ».

« La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication délivre au requérant un permis d'installation dans lequel sont précisées les conditions et les délais de réalisation de son projet. En tout état de cause,

le promoteur doit avoir créé ladite société ou la structure concernée selon le cas, dans un délai de trois (03) mois après la délivrance du permis d'installation ».

Par ailleurs, l'article 3 de la décision précise que « la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication se réserve le droit de procéder, à tout

moment, à la modification des caractéristiques techniques de diffusion rendue nécessaire par les exigences nationales et/ou internationales en matière de gestion du spectre de fréquences, sans que cela ne donne droit à indemnisation ».

L'attribution de la fréquence devient définitive dès la signature de la convention d'installation et d'exploitation spécifiée dans l'article 4 de la décision.

Mohamed AZIZOU YACOUBOU

HACA/MAROC: ELECTIONS LEGISLATIVES, REGIONALES ET COMMUNALES GENERALES AU MAROC

La **HACA** édicte sa décision relative à la **garantie du pluralisme de l'expression politique dans les Radios et Télévisions.**

En application du mandat constitutionnel de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle en matière de veille au respect de l'expression pluraliste des courants d'opinion et de pensée dans les radios et télévisions, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA) a adopté, lors de sa réunion plénière tenue le 02 juillet 2021 au siège de l'institution à Rabat, une décision relative à la garantie du pluralisme de l'expression politique en vue des élections législatives, régionales et communales générales 2021.



Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc

En garantissant le droit du citoyen à l'information et à l'accès aux différents courants d'opinion, cette décision (accessible sur le site web de la HACA, haca.ma) destinée aux radios et télévisions publiques et privées a pour finalité de permettre aux électeurs d'exercer leur liberté d'opinion et de choix en pleine connaissance de cause. A cet effet, la décision garantit également l'accès équitable des partis politiques participant aux élections aux programmes des radios et télévisions, pour exprimer leurs opinions, partager leurs analyses et présenter leurs programmes. Le respect de l'indépendance et de la liberté éditoriale des opérateurs audiovisuels ainsi que des responsabilités légales et éthiques qui en découlent, est par ailleurs réaf-



firmé par la décision du CSCA.

Eu égard à la concomitance du scrutin législatif, régional et communal dans le calendrier électoral 2021, l'instance de régulation a appelé à cette occasion les radios et télévisions publiques et privées à assurer une exposition médiatique significative aux questions et enjeux locaux et régionaux, notamment dans les programmes d'information et de débat public liés aux élections.

Par ailleurs, pour promouvoir les valeurs de parité, la décision appelle les opérateurs audiovisuels à un effort d'accompagnement des partis politiques en vue de permettre à ces derniers d'assurer l'égalité hommes-femmes au niveau du choix de leurs représentants dans les programmes audiovisuels traitant des élections. La perspective féminine doit aussi être prise en compte dans les débats abordant les questions d'intérêt général, et pas uniquement dans ceux axés exclusivement sur les questions féminines et les Droits de la Femme.

Par ailleurs, en référence aux principes de la démocratie participative et aux exigences de l'inclusivité politique, sociale et médiatique, le CSCA a appelé les radios et les télévisions à garantir le pluralisme linguistique dans les émissions de la période électorale ainsi qu'une juste représentation des jeunes, des personnes en situation de handicap et des Marocains résidant à l'étranger dans les programmes audiovisuels, et à traiter les questions les concernant.

Pour une garantie optimale de l'honnêteté et de l'impartialité des programmes radiophoniques et télévisuels relatifs aux

élections, la décision rappelle l'obligation du respect de la déontologie de la pratique professionnelle, notamment en ce qui concerne la distinction entre l'information et le commentaire, l'impératif de ne pas isoler de leur contexte les déclarations et les commentaires des acteurs politiques et d'autres intervenants, l'obligation des journalistes et des animateurs de s'abstenir de tout commentaire partial ou interprétation tendancieuse lors de leurs interventions dans les programmes. Les opérateurs audiovisuels sont en outre tenus de veiller à ce que les journalistes, animateurs et présentateurs candidats aux élections, n'apparaissent ni ne s'expriment dans les programmes, dès l'annonce officielle de leur candidature. Les personnalités affiliées à un parti ne peuvent être invitées par les radios et télévisions à participer dans des émissions non liées aux élections, tels que les programmes sportifs, de divertissement, d'art et autres.

Outre les normes liées à la gestion du temps d'antenne et du temps de parole alloués aux partis politiques participant aux élections et les points de vigilance en matière de déontologie des programmes, la décision du CSCA a introduit quelques nouvelles recommandations. La décision incite ainsi les radios et télévisions à contribuer dans leurs programmes à la lutte contre les fake news véhiculées par les réseaux sociaux, notamment lorsque ces informations mensongères sont de nature à influencer le déroulement normal des élections. Les opérateurs audiovisuels sont aussi invités à respecter les recommandations de la décision du CSCA, y compris dans les contenus publiés sur leurs plateformes numériques.

HCC/CENTRAFRIQUE : LUTTE CONTRE LA DESINFORMATION EN CENTRAFRIQUE

Le Haut Conseil de la Communication sensibilise le secteur des communications électroniques et de la poste sur les méfaits de la désinformation dans les MÉDIAS.

Le Haut Conseil de la Communication, avec le soutien technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a organisé du 08 au 10 Septembre 2021 dans la salle de conférence de l'Hôtel Oubangui, l'atelier de formation sur la lutte contre la désinformation dans le secteur des communications électroniques et de la poste.



Photo de famille des Officiels et des participants à l'atelier

L'atelier a débuté le Mercredi 08 Septembre 2021 par une cérémonie officielle, sous la houlette de Monsieur José Richard POUAMBI, Président du Haut Conseil de la Communication, en présence des Présidents des Institutions républicaines (Conseil National de Médiation, Autorité Nationale des Elections et Haute Autorité de Bonne Gouvernance), du Ministre en Charge du Secrétariat Général du Gouvernement et des Relations avec les Institutions républicaines et du Représentant de la Directrice Pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Cette cérémonie a été ponctuée par trois interventions. Il s'agit notamment de celle de Monsieur MALO Dominique, Chargé de Programme Gouvernance au

PNUD, de Monsieur LASSIDA Rodrigue, Directeur Technique au Haut Conseil de la Communication, ainsi que le discours d'usage de Monsieur José Richard POUAMBI, Président du Haut Conseil de la Communication.

A la reprise des travaux, Monsieur Blandin SONGUEL, Haut Conseiller en charge de la Commission presse écrite publique et privée et des médias en ligne, modérateur de la session de formation, a présenté le programme de l'atelier. Il a ensuite invité Monsieur NAMRONA Vincent, Rapporteur Général du HCC, à dérouler son exposé qui a porté sur « le contexte de la diffusion de la désinformation dans le secteur des communications électroniques en Centrafrique ». Monsieur NAMRONA a articulé sa communication autour

de trois points essentiels, notamment le contexte politique, faisant ainsi allusion à la violence des groupes armés et spécifiquement aux attaques de la coalition des patriotes pour le changement (CPC) sur la ville de Bangui, la désinformation dans le secteur des communications électroniques en Centrafrique et certains cas pratiques, tout en proposant des pistes de lutte contre la désinformation, consistant à mettre l'accent sur la veille informationnelle, la vérification des faits et la publication d'un article de fact checking.

La deuxième communication était faite par Monsieur MAKHA GBOSSOKOTO Jean Saint Clair, Journaliste Fact-Checker, formateur et Consultant intelligence



Média, sur la thématique intitulée «Initiation aux vérifications». L'orateur a échangé avec les participants sur la définition de certains mots techniques, l'historique de fact checking, les objectifs recherchés par les diffuseurs de fake news, la précaution à distinguer le vrai du faux, à l'exemple des informations « inventées », des informations « déformées » et sur les mécanismes d'identification des fake news.

La dernière communication de la journée était animée par Mademoiselle NGBALEO Grâce sur le thème « Initiatives de lutte contre les fausses nouvelles en Centrafrique ». Elle a édifié les participants sur quelques initiatives locales à travers les plateformes des blogueurs centrafricains, les activités et réalisations dans ce domaine de désinformation, les défis liés à la sécurité, le débit et la fluidité de la connexion internet ainsi que la logistique.

La journée du 09 Septembre 2021 a débuté avec la communication de Monsieur NGOULOU Fridolin sur le thème « Approche communautaire aux rumeurs et à la désinformation ». Dans son exposé, les points qui ont été débattus portent sur les initiatives de la lutte contre les rumeurs entretenues par les plateformes des blogueurs, la lutte contre les rumeurs à travers des initiatives communautaires, la collecte des rumeurs dans les communautés, les avantages pour les organisations de préserver leur image, anticiper pour éviter des récupérations et contribuer à la lutte contre les rumeurs et la désinformation.

La deuxième communication de la journée a été présentée par Monsieur NGASSAN Ben Wilson et s'articulait autour de la thématique «Communication à l'ère de la désinformation ». L'orateur a axé son exposé sur une analyse globale de la thématique, spécifiquement la désinformation qui peut ternir l'image d'une entreprise ou d'une société.

Selon lui, les fake news se propagent très rapidement et ont pour cause la facilité d'accès à différents médias et en particulier les réseaux sociaux. Pour s'attaquer au plus vite aux rumeurs et à la désinformation, il a suggéré



M. MAKAGBOSSOKOTTO en pleine séance pratique avec les participants

aux participants d'organiser des conférences de presse, des séminaires d'information, des événements scolaires parascolaires et de développer l'esprit critique et l'autodéfense intellectuelle. Concernant les dispositifs modernes, il a mentionné les réseaux sociaux qui constituent les moyens importants dans cette lutte, notamment facebook et twitter. Monsieur NGASSAN a terminé sa communication sur la mission des communicants qui consiste à travailler pour la réputation de l'entreprise ou à restaurer l'image de la personnalité pour qui ils travaillent.

La troisième communication de la journée axée sur la thématique «Développer les cellules de veille contre les fausses nouvelles dans le secteur des communications électroniques et de la poste», a été présentée par le panel composé de Monsieur MAKAGBOSSOKOTO Jean Saint Clair et Mademoiselle NGBALEO Grâce. La méthodologie retenue consistait à échanger avec les participants sur la thématique avant d'organiser des groupes de travail permettant aux participants de s'approprier les mécanismes de veille. Les trois groupes mis en place ont travaillé sur les mécanismes de la collecte des rumeurs,

l'identification des images truquées et l'installation des outils de vérification.

La journée du 10 septembre 2021 est également consacrée à des exercices pratiques encadrés par les consultants sous la supervision du modérateur de l'atelier. A l'occasion, il a été mis en place, sous la supervision du HCC avec l'encadrement des consultants, une cellule de veille et une équipe de synergie appelée à maintenir la collaboration entre tous les bénéficiaires de cet atelier de formation sur la lutte contre la désinformation et les rumeurs. A l'issue des travaux en groupe, les participants ont présenté à la plénière les résultats des acquis de chaque cellule de veille. La satisfaction est revenue dans les présentations de tous les groupes qui n'ont pas manqué d'évoquer des difficultés liées à ces exercices pratiques.

Aux termes de ces échanges, la plénière a formulé des motions de remerciements et des recommandations adressées au Gouvernement, au Haut Conseil de la Communication et au PNUD. Elle a mis en place une cellule de veille du secteur de communications électroniques et de la poste pour la pérennisation et la durabilité du présent projet de lutte contre la désinformation. La cérémonie de clôture présidée par Monsieur José Richard POUAMBI, Président du HCC, a mis un terme aux travaux de l'atelier de formation de la lutte contre la désinformation dans le secteur des communications électroniques et de la poste.

Il convient de préciser que cette même activité a été organisée à l'intention des forces de défense et de sécurité avec les mêmes thématiques. L'atelier a été organisé en début novembre 2021 par le Haut Conseil de la Communication en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Joseph Roméo NGATTE
Directeur des Relations Internationales,
de la Coopération, de la Documentation
et de la Promotion des Arts et de la Culture
Point Focal du RIARC/REFRAM

Le réveil du Lion

La COVID
A fait le vide
Autour du Réseau tutélaire
Qui pleure
Ses années de gloire évanouies.

La COVID est passée
Les rencontres ont trépassé
Le ciel est fermé
La terre est hérissée de barbelés

Les programmes de génies
Préparés pour le meilleur
Se morfondent au fonds des tiroirs moribonds
Les conquérants d'antan secouent la tête
impuissants

Fort heureusement
De l'enfer covidal
Des rescapés émergent
Plus déterminés que jamais
A forcer l'âge d'or
Qui fricote avec l'ombre de l'horizon
A revenir au soleil de la Régulation

Bientôt
Très bientôt
Autour des victimes des pirates des airs
Et de la terre
S'assembleront les guetteurs
Qu'importe les menaces de dame covid
C'est le Réveil du Lion
Dans la tanière marécageuse
Des prédateurs de l'ombre

Ta gloire
Réseau tutélaire
A nouveau commence
A resplendir
Bravo aux sentinelles
Qui bravent les tempêtes
Pour que vive la Régulation

Que les bras encore engourdis
Retrouvent leur vigueur perdues
Et que les mains qui hésitent à se tendre
Saisissent celles qui sont déjà tendues
Pour que se forment à jamais la chaîne
inviolable
Des intrépides Régulateurs
D'Afrique et d'ailleurs



HAC/MALI MÉDIAS ET ÉLECTIONS APAISÉES

La place de la culture électorale des journalistes

Les organismes de gestion des élections, les systèmes électoraux et modes de scrutin, la Loi électorale, le contentieux électoral sont des sujets dont la compréhension reste fondamentalement utile pour tout journaliste appelé à couvrir l'actualité électorale. Ils font partie des fondamentaux indispensables pour s'orienter en temps d'élections et pour être utiles aux auditeurs et autres usagers des médias pour celui qui veut demeurer professionnel.



Photo de Famille

L'expert électoral et formateur M. Issa Tieman Diarra a administré la preuve aux participants de l'atelier de formation sur la couverture des élections, stratégies de prévention et d'apaisement des tensions socio-politiques en périodes pré-électorale et électorale. Dans son exposé sur les Organismes de Gestion des Elections (OGE), il a identifié trois différents types d'OGE avant d'évoquer largement le cas du Mali qui, selon lui, est quelque peu celui des régimes politiques successifs ou des relations entre les acteurs électoraux des régimes.

Ainsi, la Transition actuelle est par exemple en quête d'un

Organe Unique, Indépendant de Gestion des Elections qu'on se propose déjà d'appeler Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE).

M. Diarra définit un OGE comme une structure chargée de l'organisation partielle ou totale des élections. Un OGE doit se caractériser à sa création déjà par les principes directeurs que sont :

- l'Indépendance : être à l'abri des influences du Pouvoir, des lobbies, des partis politiques ;

- l'Égalité : créer un environnement favorable à l'égalité de chances pour tous (candidats, partis politiques, électeurs etc.)

- le Professionnalisme, l'OGE, doit servir de manière irréprochable qui soit à la

hauteur des attentes des citoyens.

- L'Intégrité : s'appuyer sur un système juridique et institutionnel suffisamment solide pour avoir des élections justes et équitables;

- La Transparence : l'ouverture/accessibilité de sa gestion administrative et opérationnelle à tous.

Les trois principaux types d'organisme de gestion des élections sont: le type gouvernemental, le type indépendant et le type mixte. Le 1er type est constitué par des agents de l'Etat et/ ou dépendant hiérarchiquement



de la tutelle du gouvernement. Le 2ème, au contraire est libre et indépendant de toute tutelle ou hiérarchie et constitué en principe, par des éléments au professionnalisme avéré en matière électorale, ou dans des domaines que couvrent les activités électorales. Le mixte est celui qui combine plus ou moins harmonieusement les éléments des deux premiers types définis. Les activités d'organisation électorales se trouvent alors réparties entre différentes structures qui en assument la responsabilité.

Chaque type comporte des avantages et des inconvénients par rapport aux autres types. Ainsi, le gouvernemental se définit par la gestion des élections par une structure étatique, la responsabilité de l'OGÉ devant le pouvoir exécutif avec un Budget intégré à celui de l'Etat. Il a l'avantage d'une bonne couverture territoriale par l'administration d'Etat permettant une mise en place rapide du dispositif électoral.

Mais l'inconvénient de suspicions de partialité entame sa crédibilité.

L'OGÉ Indépendant se définit par son indépendance institutionnelle du pouvoir exécutif. On le crédite d'avantages comme le professionnalisme et d'impartialité avec cependant un désavantage quant aux difficultés de financement de ses activités.

Le type mixte cumule de

deux ou plusieurs structures souvent indépendantes du gouvernement prenant en charge les politiques, le suivi ou la supervision, la mise en œuvre du processus électoral. C'est le cas du Mali, du Sénégal aussi. La complémentarité, la crédibilité née du contrôle mutuel, la pérennisation des compétences, sont des avantages de cette option d'OGÉ qui n'est pas sans risque malgré tout : risques de difficulté de collaboration, l'insuffisance des pouvoirs de surveillance, l'appréhension sur la mauvaise gestion des ressources.

Systeme électoral, cas du Mali

Parlant du système électoral, le formateur Diarra a évoqué les principaux modes de scrutin : le scrutin majoritaire, le scrutin proportionnel et le scrutin mixte. Pour lui, le système électoral, autrement appelé mode de scrutin ou régime électoral, est tout type de procédé qui permet la désignation de représentants par un corps électoral donné, souvent dans le cadre d'une élection où des candidats sont élus pour exercer un mandat public.

Il existe différents systèmes électoraux, mais trois principaux modes de scrutin: Le scrutin majoritaire est caractérisé par le fait d'attribuer la victoire, partant, tous les sièges au candidat ou à la liste des candidats ayant obtenu davantage de voix que

leurs concurrents.

Dans le système majoritaire à un tour, l'électeur doit choisir un candidat /liste parmi plusieurs.

Dans le scrutin majoritaire à deux tours, le vote est également simple et se déroule sur deux tours au maximum (élections législatives au Mali). Au 1er tour, le candidat ou la liste de candidatures ayant obtenu plus de 50% des suffrages, est élu ou remporte tous les sièges. Sinon, il y a lieu à un 2e tour avec un nombre réduit de candidats (généralement 2) et une majorité simple suffira.

- Le mode de scrutin proportionnel plurinominal est le système électoral proportionnel le plus répandu. Il se caractérise par sa tendance plus perceptible, à faire refléter dans la répartition des sièges, la situation des suffrages recueillis par les listes de candidatures.

Dans ce système, chaque parti présente une liste de candidats aux électeurs. Deux variantes distinctes existent par rapport au choix laissé aux électeurs sur les candidats de la liste: soit ce choix ne leur est pas permis et reste au contraire à l'initiative des appareils des partis (listes bloquées), soit il leur est reconnu, avec des variantes (vote préférentiel).



- Le scrutin mixte est la combinaison des deux premiers cités (majoritaire et proportionnel). Il se caractérise par sa tendance à faire corriger /atténuer les inconvénients d'un système par l'intégration des avantages de l'autre.

La conception d'un système électoral doit tenir compte des objectifs suivants:

- garantir un parlement représentatif (qui reflètera mieux les rapports des votes concurrents émis);

- s'assurer que les élections sont accessibles à l'électeur moyen et qu'elles sont valables (il ne faut pas opter pour un système de vote que les électeurs auront de la peine à pratiquer ou ne comprendront pas);

- promouvoir une opposition parlementaire etc.

Loi électorale et contentieux électoral au Mali

La communication devait permettre de:

- percevoir toute l'importance du contentieux dans le processus électoral;

- connaître les défis liés au contentieux électoral

- faire relever par les participants quelques aspects particuliers de la loi électorale. Le contentieux électoral dans

la loi électorale malienne porte sur la vérification de la régularité des actes et de la validité des résultats des élections.

Pour s'en faire une idée plus nette, dira le formateur, il suffit de comparer un système électoral sans contentieux à un match de football ou de basketball avec des règles mais sans arbitre. Devant qui se plaindre en cas de violation des règles ? c'est là que se voit toute l'importance de l'organisation du contentieux des élections.

La loi électorale, et plus globalement, le cadre juridique des élections, doit être en harmonie avec les textes internationaux ratifiés par le Mali.

A ce titre, il a cité:

- la Charte Africaine de la démocratie, des Elections et de la Gouvernance de 2012;

- le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance (CEDEAO) 2001.

Le contentieux électoral est transversal et couvre ainsi, le « Droit constitutionnel », le « Droit administratif », le « Droit civil » et le « Droit pénal. Ainsi au Mali la Cour Constitutionnelle, le Tribunal Civil, la Cour Suprême, la Cour d'Appel, Tribunal Administratif interviennent dans le contentieux électoral.

Le suivi par l'observateur

électoral qu'est l'homme de média, permet à ce dernier d'apporter un témoignage bien renseigné et crédible sur les résultats des élections.

Quelques matières à contentieux depuis la Phase préélectorale pouvant intéresser les médias: l'examen des listes électorales, le Contentieux du matériel électoral, l'examen du fichier électoral, le Contentieux en contestation du décret de convocation du collège électoral et le Contentieux de l'inéligibilité et de l'incompatibilité.

Dans la loi électorale en vigueur au Mali le contentieux électoral sert globalement à la protection des droits, la Rectification (annuler ou amender une situation créée par une irrégularité) et à la Sanction/répression (sanctionner les personnes coupables de fraudes et manipulations).

Une justice électorale dépendante de l'exécutif (ou perçue comme telle), partielle (ou perçue comme telle), inefficace, crée les conditions de la violence électorale et des crises politiques.

Sadou YATTARA, CM/HAC, Mali

HAC/MALI**RÉGULATION, LÉGISLATION/RÉGLEMENTATION
DES MÉDIAS EN PÉRIODE ÉLECTORALE**

La Haute Autorité de la Communication ouvre de nouveaux chantiers.

La Transition en cours au Mali doit se terminer par un cycle d'élections nationales principalement la Présidentielle et les Législatives. Le schéma initial prévoyait aussi un referendum constitutionnel en plus d'autres consultations électorales notamment les communales, les locales et les régionales. Un grand chantier, non seulement pour les autorités et les organes de gestion des élections, mais aussi, pour les parties prenantes au processus électoral comme les partis politiques, les Organisations de la Société Civile, les Cours et Tribunaux, les électeurs, les services de sécurité, les instances de régulation des médias et de la communication et bien sûr les médias.



De gauche à droite, le Président de la HAC/Mali, M. Fodé TOURE en blanc lors de l'ouverture du séminaire

En prélude à cette intense activité, particulièrement importante dans l'agenda démocratique national, la Haute Autorité de la Communication a initié un cycle de formations sur les élections en faveur des journalistes issus des régions du centre et du nord du pays. Ces zones sont justement celles où se déroule un conflit armé, imposé à l'Etat par des groupes armés non

étatiques, aux conséquences inestimables. Toute chose qui rend délicat le travail du journaliste, les élections étant elles aussi un autre théâtre de confrontation pour lequel il faut outiller les hommes des médias d'où la formation sur la couverture des élections, en période préélectorale et électorale, dans une perspective de prévention et d'apaisement des conflits du 05 au 14 novembre 2021 à Ségou,

au centre du pays. En cette période, les médias jouent un rôle important dans la diffusion de l'information. Ce moment, extrêmement sensible, requiert plus de responsabilité de la part des journalistes dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information liée aux élections. Or, les prochaines élections, pour la première fois depuis l'avènement de la démocratie pluraliste au



Mali, vont se dérouler dans un foisonnement médiatique caractérisé par la présence d'une trentaine de télévisions privées opérant dans le district de Bamako, de plus quatre cents (400) radios FM disséminées sur le territoire national.

La cérémonie d'ouverture officielle de la formation a été présidée par Monsieur Afel Yattara, directeur de cabinet du gouverneur de la région de Ségou. A ses côtés, étaient présents, Aboubacar Sow, 1er adjoint au maire de la commune de Ségou et Mahamane Hameye Cissé, membre de la HAC, coordinateur de la formation. Après les mots de bienvenue du maire, le coordinateur de la formation a dégagé toute l'importance des sessions de formation tant pour les journalistes que pour les citoyens, usagers des médias. Quant au directeur de cabinet, il s'est appesanti sur l'importance des élections, du rôle des médias et surtout des journalistes bien formés et sensibilisés, en plus de l'honneur fait à Ségou pour abriter cette activité de la HAC regroupant des participants venus de plusieurs régions du Mali en l'occurrence celles du Centre et du Nord.

Les deux sessions de formation ont regroupé 40 participants.

M. Mahamane Hameye Cissé en sa qualité de journaliste, juriste/expert régulateur des médias a animé les sessions sur la Régulation des médias en période électorale et la Législation/réglementation des médias en période électorale. Il s'agissait dans la communication sur la régulation des médias de rappeler et clarifier les missions de la Haute Autorité de la Communication en ce qui concerne la garantie et la protection de la liberté de l'information et de la communication et surtout cette autre mission méconnue de promotion des médias à travers l'Aide publique à la presse, en plus d'un vaste ensemble de préconisations aux pouvoirs publics en faveur des médias.

Le formateur a insisté sur le fait que beaucoup ne connaissent que la HAC qu'à travers ses aspects administratif et juridique: appels à candidatures, délivrance des autorisations de création, d'installation et d'exploitation des services privés de communication audiovisuelle, pouvoir de suspendre ou de retirer (temporairement

ou définitivement) des autorisations.

Ainsi, ils oublient, négligent ou ignorent que la HAC a compétence dans les domaines de la presse écrite et électronique et de la publicité par voie de presse.

En période électorale, son rôle consiste d'une part, à garantir le droit des citoyens à l'information sur tout le processus électoral et d'autre part, à garantir l'accès égal et/ou équitable des candidats et des partis politiques aux médias publics et privés. A titre illustratif, dans le cadre des élections générales de 2018 et de 2020, la HAC s'est investie pour contribuer à l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles à travers une régulation équitable et indépendante des médias. Elle contribua ainsi à l'instauration d'un climat politique et social apaisé, à travers le renforcement des capacités des journalistes et des médias pour que ces derniers soient la voix de la paix, de la stabilité et de la cohésion sociale. Pour ce faire la HAC a décidé de mettre en place un dispositif opérationnel et efficace de monitoring des médias en période électorale, d'élaborer et adopter un code de



conduite consensuel avec les responsables des médias.

En même temps, la HAC a conçu en collaboration avec les faitières des médias un code de conduite des journalistes en période électorale pour que les responsables retiennent et prennent l'exacte mesure des responsabilités quant à la tenue d'élections transparentes, crédibles et apaisées et de leur rôle irremplaçable dans la bonne information des citoyens, dans la sensibilisation des électeurs et dans la présentation des projets et programmes des candidats et des partis politiques.

Ceci montre que l'instance de régulation du Mali reste à l'avant-garde des initiatives afin que les acteurs de médias restent professionnellement engagés pendant toute la période électorale dans la nécessaire préservation de la paix sociale en privilégiant les normes et pratiques professionnelles définies dans la Déclaration des Droits et Devoirs du journaliste malien et à assumer leur rôle social d'informateur au service du public dans l'indispensable solidarité qui doit guider et unir tous journalistes, qu'ils soient du public ou privé. La HAC veille aussi pour éviter

que les médias prennent part aux querelles partisans et par là même combattre toute tentative d'incitation à la violence, aux règlements de comptes, au crime ainsi qu'au fanatisme.

Pour M. Cissé, la qualité d'une démocratie se mesure autant par le respect de la liberté d'expression que par le comportement des médias et leurs professionnels. Le formateur a insisté sur le fait que les participants doivent connaître tous ces engagements, même s'il réalise les contraintes auxquelles ils sont confrontés, vivant des zones de conflits.

La HAC, en les formant, souhaite au moins que les conflits liés aux élections, ne s'ajoutent pas à ceux déjà existant. Aussi, ils invitent à faire professionnellement attention et exercer conformément aux textes. La législation/réglementation des médias en période électorale, l'autre thème traité par le juriste/expert régulateur des médias reste entre autres un challenge, certes moins complexe. Pour autant, les journalistes ne doivent pas abdiquer de leur devoir premier : s'efforcer de donner une information exacte, vérifiée, équilibrée, neutre et respectant la

dignité humaine.

Fort heureusement, nous n'avons jamais vécu au Mali de situations dans lesquelles la presse a constitué le détonateur de situations de violences à grande échelle reconnaît et rappelle M. Cissé.

La HAC dans cette formation veut inculquer aux médias qu'ils soient traditionnels ou en ligne de rester fidèles aux fondamentaux du traitement de l'information en période électorale. La Législation et la réglementation du Mali comme partout d'ailleurs imposent aux médias de s'assurer de la fiabilité de la source, de prendre le temps de recouper, de faire réagir une partie mise en cause, d'éviter de relayer ou de commenter toute information portant atteinte à la dignité d'un participant au processus électoral. Toutes ces préconisations semblent évidentes et faciles à appliquer. Mais toujours est-il qu'il faut se référer aux textes législatifs, réglementaires et techniques en la matière. C'est eux qui imposent un traitement équitable des compétiteurs.

Sadou YATTARA, CM/HAC, Mali

CSC/BURKINA FASO

Rencontre de la plateforme des régulateurs de l'espace UEMOA et de la GUINEE en marge du FESPACO.

Du 15 au 26 octobre 2021, les présidents des instances de régulation de l'audiovisuel et des médias de l'espace UEMOA et de la Guinée ont séjourné à Ouagadougou, en marge de la 27ème édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespaco). Pendant une semaine, les premiers responsables des institutions de régulation de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Sénégal, du Bénin, du Niger, du Mali, du Burkina auxquels se sont ajoutés ceux du Cameroun et du Congo, ont successivement organisé un atelier, un conclave et des audiences avec les présidents de la Commission de l'UEMOA et du Faso.



Photo de Famille

Après avoir assisté à l'ouverture du 27ème Fespaco, le 16 octobre dans l'enceinte du Palais des Sports de Ouaga 2000, les Présidents des institutions de régulation de l'audiovisuel de l'espace UEMOA et de la Guinée et leurs homologues camerounais et congolais, ont assisté à la cérémonie de décoration de responsables de la Haute autorité de la-

communication audiovisuelle du Maroc organisée par le Conseil supérieur de la communication (CSC) du Burkina Faso.

Par ces distinctions honorifiques, le CSC a voulu témoigner sa reconnaissance à la HACA pour avoir partagé avec lui son performant outil du monitoring des médias. Ce fut également le lieu de ma-

gnifier cette coopération Sud-Sud.

L'activité phare du séjour des présidents des instances de régulation de la communication de l'espace UEMOA et de la Guinée, a été sans conteste l'atelier organisé le mercredi 17 octobre 2021 à l'hôtel Splendid, sur le thème crucial: «Sauvegarde des archives audiovisuelles dans l'espace

UEMOA et en Guinée ». D'entrée de jeu, l'honneur fut fait au Président de la HACA/Côte d'Ivoire, Maître René Bourgoïn, de livrer une communication introductive sur le thème : « La gouvernance de la communication audiovisuelle dans l'espace UEMOA: réalités et perspectives ». A sa suite, trois autres communications ont suivi avec pour sous-thèmes et communicateurs :

1. « Conservation des archives audiovisuelles : rôles et responsabilités des acteurs », par Rachid Traoré, conseiller technique du ministre burkinabè chargé de la Communication et des Relations avec la Parlement, Porte-parole du gouvernement ;

2. « La contribution des archives audiovisuelles à la préservation des identités culturelles nationales », par Baba Hama, ancien ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina ;

3. « Difficultés rencontrées par les éditeurs de services audiovisuels dans la constitution et la conservation des archives audiovisuelles » par Issoufou Saré, Président de UBES-TV (Union burkinabè des éditeurs privés de services de télévision).

Après ces différentes communications, chaque président d'instance de régulation a été invité à partager l'expérience de son institution en matière de conservation et



Vue panoramique des Présidents d'institutions de régulation des médias membres de la Plateforme

d'archivage audiovisuel. Les échanges qui ont suivi ont été enrichissants.

Dans le courant de cette même journée, les présidents ont été reçus en audiences par le président de la Commission de l'UEMOA et le président du Faso. Avec Abdoulaye Diop de l'UEMOA, il a été question de réitérer le vœu de voir la coopération entre la Plateforme et la Commission se renforcer.

Au palais présidentiel, les régulateurs sont allés rendre compte au chef de l'Etat de la réflexion qu'ils ont organisée sur la sauvegarde des archives audiovisuelles. Ce dernier leur a prêté une oreille attentive.

Le lendemain de cette journée pleine et instructive, les Présidents des instances de régulation de l'UEMOA et

de la Guinée se sont réunis au siège du CSC. Entre autres points à l'ordre du jour de leur conclave, la vie au sein de la Plateforme, mais aussi la réflexion sur l'institution d'un prix spécial de la Plateforme des instances de régulation de la communication de l'UEMOA et de la Guinée au Fespaco.

Au regard des différentes activités qui ont jalonné leur séjour, on peut dire que l'initiative de la rencontre des Présidents des instances de régulation de la communication de l'UEMOA et de la Guinée a tenu toutes ses promesses, avec de bonnes perspectives en matière de régulation de la communication et des médias au sein de l'espace.

Direction de la Coopération et des Relations Publiques (DCRP/CSC)

HAMA/TCHAD**DIEUDONNÉ DJONABAYE**

L'HOMME DE CONSENSUS POUR LA RÉGULATION DES MÉDIAS AU TCHAD

À son arrivée à la tête de l'institution de régulation de la communication au Tchad en 2017, il a tracé le chemin à parcourir en ces termes « Je suis venu pour travailler avec tout le monde dans cette institution. L'objectif premier est la formation en continue pour rehausser le niveau des journalistes et des médias au Tchad ». Cette déclaration est suivie d'une série de formations en faveur des responsables des médias sur toute l'étendue du territoire national en 2019.

La première phase a débuté avec une formation placée sous le thème : La viabilité économique et financière des entreprises de presse au Tchad. Cette formation est intervenue après une étude de terrain menée sur la situation économique, financière et organisationnelle des entreprises des médias au Tchad. N'Djamena avait accueilli la première vague qui concernait les responsables des médias de la capitale, puis Kélo, pour les médias de la zone méridionale et Abéché pour la zone septentrionale. Laquelle formation avait pour objectif d'aider les responsables des médias à mieux organiser et diriger leur entreprise économiquement et financièrement. Puis, avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), une autre formation sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) a été organisée dans le Chef-lieu de la Province de la Tandjilé, Laï.

DJONABAYE, pour une presse privée et publique professionnelle.

Intellectuel de haute facture, grâce



à son carnet d'adresses, le Président Dieudonné DJONABAYE a réussi à organiser une formation sur les objectifs du millénaire en faveur des journalistes de la capitale tchadienne financée par le système de communication des Nations-Unies au Tchad. Le Prix de l'excellence en journalisme organisé chaque dernier trimestre de l'année en faveur des journalistes a été rebaptisé le Prix Gaba Salet pour l'excellence en Journalism en hommage à un éminent journaliste tchadien défunt.



Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel (nouvelle appellation), il a été désigné membre et nommé Président par décret en date du 14 septembre 2018.

Sur le plan professionnel, monsieur Dieudonné DJONABAYE a été, tour à tour, Conseiller à la Communication et aux Droits de l'Homme du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, puis Directeur Général Adjoint et Directeur Général de la Communication à la Présidence de la République du Tchad.

Il a été également co-fondateur, rédacteur en Chef et Directeur de Rédaction du tout premier hebdomadaire privé de l'ère démocratique au Tchad, en l'occurrence « N'Djamena Hebdo ».

Le Président de la HAMA du Tchad a été, par ailleurs, Président de l'Union des Journalistes Tchadiens (UJT) et correspondant de la Radio France Internationale (RFI) au Tchad. Il est aussi l'auteur de nombreuses autres publications internationales. Depuis le début de sa carrière jusqu'à ce jour, il demeure rigoureux et professionnel dans ses fonctions. Dieudonné DJONABAYE a été décoré par feu-Maréchal Idriss Deby Itno, Président de la République en 2010 au titre de Commandeur de l'Ordre National du Tchad.

Face aux dérives de certains médias, Dieudonné DJONABAYE privilégie le dialogue et la conciliation. « Ces entreprises de média sont le baromètre de la démocratie depuis l'avènement du multipartisme en 1990. Ces entreprises ont besoin d'être conseillées et orientées pour un meilleur rendement. Il faut encourager la création, car fermer une entreprise pour manquement à l'éthique et la déontologie ne fera que ralentir l'éclosion de la profession », défend-il.

Dieudonné DJONABAYE, l'homme pétri de compétences.

Monsieur Dieudonné DJONABAYE est diplômé du Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI) de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, au Sénégal. Il a été désigné membre du Haut Conseil de la Communication (ancienne appellation) et élu à la présidence de ladite institution par ses pairs en février 2017. A la mise sur pied de la

Arsène RADINGAYE
Point Focal RIARC à la HAMA TCHAD

CSCS DU MOZAMBIQUE

ROGERIO SITOE

Le tout nouveau Président du cscs Mozambique

Rogério SITOE (Rogério dos Anjos Fabião SITOE) est le Président du Conseil Supérieur de la Communication Sociale de la République du Mozambique. Il a été membre de cette instance de régulation des Médias entre 2015 et 2020.



Il a travaillé pendant 38 ans au Journal Notícias, le plus ancien quotidien du Mozambique et celui qui a le plus grand nombre de tirage d'exemplaires. Il fut Editeur et représentant de ce quotidien dans la région centre du pays où il a activement, pendant 4 ans, fait des reportages sur la "guerre civile".

Plus tard, il a été correspondant dans la région nord du pays pour une période de 5 ans, encore pendant la "guerre civile". Entre 1991 et 1993, il a successivement exercé les fonctions de Chef adjoint et Chef de Rédaction au Journal Notícias au niveau de la Capitale du Pays, Maputo. Pendant 20 ans successifs (1993-2013), il a été Directeur Éditorial adjoint

(10 ans) et Directeur Éditorial (10 ans) du quotidien supra mentionné.

En 2016, Rogério Siteo a été nommé pour exercer des fonctions d'Administration à la "Sociedade do Notícias", l'entreprise qui publie le quotidien journal Notícias, un hebdomadaire sportif et un hebdomadaire généraliste. Pendant 6 ans, il a été aussi Administrateur de l'entreprise, avec un siège au Conseil d'Administration.

Il a été membre du Secrétariat National de l'Organisation National de Journalistes (ONJ).

Rogério Siteo possède un DAUG en Sciences Sociales et post-graduation en Sociologie. Il a suivi des formations diversifiées de courte durée dans le domaine de Journalisme et Marketing dans plusieurs pays de l'Union Européenne et aux États-Unis d'Amérique.

Il est membre du "SEKELEKANI", une institution indépendante mozambicaine, sans buts lucratifs, qui vise promouvoir la communication pour le développement. Il a été également membre de direction de l'Association "Reconstruindo Esperança" (Reconstruisant l'Espoir), une organisation de la société civile sans buts lucratifs qui s'occupait de la réintégration des enfants soldats et crée après l'Accord Général de Paix entre le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO.

Daniel MACOO

Point Focal RIARC au CSCS Mozambique